14e ANNÉE — T. 27

N° 617 — 18 JUIN 1932

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (46 fascicules par an; tables semestrielles)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.
BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

LES " QUESTIONS ACTUELLES " ET " CHRONIQUE DE LA PRESSE "

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Entrée en fonctions de M. Albert Lebrun

I — Réception du corps diplomatique (19.5.32)

Le président de la République a reçu, le jeudi 19 mai 1932, à 11 heures, au palais de l'Elysée, le corps diplomatique qui venait lui offrir ses félicitations.

Le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a assisté à cette réception.

Mgr Maglione, nonce du Saint-Siège apostolique, doyen du corps diplomatique, a prononcé l'allocution suivante :

Discours de Mgr Maglione.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Mes collègues du corps diplomatique et moi, nous avons ressenti très vivement la tristesse des heures cruelles que la France a vécues ces jours derniers.

La fin tragique du premier magistrat de la République, qui avait mérité par sa sagesse une estime et un respect universels, a provoqué, non seulement dans ce grand pays, mais dans le monde entier, une profonde indignation, et tous les peuples et leurs gouvernements ont tenu à manifester à la France leur sympathie et leur douleur.

Dans son deuil, la France est restée égale à elle-même et a su, dans un calme admirable, par le libre exercice de sa Constitution, remettre en dignes mains le pouvoir de présider à ses hautes destinées.

C'est donc pour le corps diplomatique un agréable devoir d'offrir à Votre Excellence, au nom des souverains et chefs d'Etat qu'il représente et en son propre nom, les félicitations les plus sincères et les plus respectueuses.

Nous y joignons nos vœux les plus ardents pour que la magistrature de Votre Excellence soit marquée, pour votre noble nation, par une ère de prospérité morale et matérielle, dans la paix et la concorde de tous les peuples.

Daigne Dieu hâter l'accomplissement de ces vœux !

Le corps diplomatique, confiant dans votre exquise bienveillance, vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien agréer l'assurance que, dans la très haute mission dont l'Assemblée nationale vient de vous investir, sa loyale et persévérante collaboration vous est acquise.

Réponse de M. Albert Lebrun.

Le président de la République a répondu en ces termes :

MONSIEUR LE NONCE,

C'est avec émotion et gratitude que je viens d'entendre l'hommage que le corps diplomatique a tenu à rendre par votre entremise à la mémoire de mon éminent prédécesseur, brusquement enlevé à l'affection et à l'estime de la nation par une m[ain] criminelle.

Dans le deuil cruel où nous a plongés la mort tr[a]gique de M. Paul Doumer, ce fut un puissant réco[n]fort de sentir vibrantes la réprobation et la sy[m]pathie des peuples et de leurs gouvernements. [Je] remercie vivement Votre Excellence et ses collègu[es] de m'apporter aujourd'hui une preuve nouvelle [de] ces sentiments unanimes.

Les félicitations exprimées au nom des souverai[ns] et chefs d'Etat pour mon élévation à la premiè[re] magistrature de la République m'honorent et [me] touchent profondément, et je prie Messieurs l[es] chefs de mission de bien vouloir se faire l'interprè[te] de ma reconnaissance la plus sincère. Je leur sais [le] plus grand gré des vœux qu'ils veulent bien form[er] pour la prospérité de la France au cours des anné[es] à venir.

Dans les circonstances difficiles que traverse [le] monde, une coopération active et désintéressée [de] tous les gouvernements s'impose plus impérie[u]sement que jamais, et c'est pourquoi j'appréc[ie] à toute sa valeur la volonté de collaboration loya[le] et persévérante dont le corps diplomatique se décla[re] animé pour faciliter l'accomplissement de [ma] mission. Il peut être assuré de mon désir non moi[ns] ardent de travailler de concert avec lui au promp[t] règlement des graves problèmes qui se posent [et] dont la solution intéresse toute l'humanité.

L'introducteur des ambassadeurs a success[i]vement nommé à M. le président de la Répu[]blique chaque chef de mission, qui lui-même [a] présenté le personnel de son ambassade ou de [sa] légation.

II — Message aux Chambres

Le 7 juin, le président du Conseil, à [la] Chambre, et M. René Renoult, ministre de [la] Justice, au Sénat, ont donné lecture du mes[]sage suivant de M. le président de la Répu[]blique :

Messieurs les députés, un attentat abominable, q[ui] a frappé la France de douloureuse stupeur et qu[i a] flétri la conscience universelle soulevée dans un se[n]timent d'unanime réprobation, vient d'enlever à [la] patrie un de ses plus nobles enfants.

Que ma première pensée aille à Paul Doumer, a[u] vaillant démocrate dont vous aviez fait, il y a un a[n] à peine, le gardien vigilant de nos institution[s]. Après une vie exemplaire, vouée tout entière a[u] culte de la famille et de la République, il s'en e[st] allé rejoindre dans la mort ses quatre fils tomb[és] au service de la France.

Puisse, pour les lourdes tâches de demain, le sou[]venir de ce grand citoyen sans reproche nous sou[]tenir et nous guider !

Comment ne puiserions-nous pas aussi un puissa[nt] réconfort dans le spectacle impressionnant donné a[u] monde attentif par l'Assemblée nationale ? El[le] a su, dans le calme et la dignité, remplir le rô[le] qu'elle tient de la loi constitutionnelle. La transmi[s]sion régulière des pouvoirs a montré une fois de pl[us] la solidité, l'intangibilité du régime démocratiqu[e]

avec lequel notre pays s'incarne de plus en plus étroitement.

En m'élevant à la présidence de la République, l'Assemblée m'a décerné un honneur dont je ressens vivement tout le prix. J'en éprouve une gratitude d'autant plus profonde que cette manifestation a été empreinte de la plus imposante spontanéité. Veuillez trouver ici, Messieurs, l'expression de mes très sincères remerciements.

Je ne me dissimule pas les grands devoirs que m'impose votre choix. Je m'estimerai heureux si, par un labeur que rien ne rebutera, je puis, avec le précieux concours du Sénat et de la Chambre des députés, ne pas rester au-dessous de ce que la France est en droit d'attendre de mon effort.

Me maintenant strictement dans les limites du pouvoir que me confère la Constitution, je m'appliquerai à en assurer jalousement la garde et à en faciliter le libre fonctionnement. Arbitre impartial des partis, je m'emploierai à maintenir et à élargir si possible l'union des cœurs et l'harmonie des esprits que réclament chaque jour davantage de hautes préoccupations d'ordre national. Serviteur ardent et passionné de la France, je donnerai, comme il se doit, mon constant souci et mon dévouement absolu aux intérêts vitaux de la patrie.

Aussi bien, la situation présente requiert l'attention de tous. Il ne faut pas craindre de la regarder en face, non pour y voir des motifs de découragement, mais pour y trouver de nouvelles raisons d'agir.

Une crise économique d'une ampleur exceptionnelle par sa durée et sa gravité s'est abattue sur le pays. Elle le menace dans ses œuvres vives comme elle a ébranlé le monde dans ses fondements essentiels. Elle provoque l'arrêt des transactions commerciales, la paralysie des industries, le redoutable cancer du chômage, qui entraîne dans l'organisme des peuples tant de troubles spécifiques, la régression des impôts, qui compromet l'équilibre des budgets et menace le crédit.

Il convient d'aborder avec un courage tranquille et un ferme sang-froid les problèmes financiers qui se posent. Ne nous dissimulons pas que la réussite de cette entreprise exige de fortes vertus, une application opiniâtre et de nouvelles privations.

Le Gouvernement et les Chambres auront le souci de rétablir dans leur ancienne prospérité notre agriculture, notre commerce, notre industrie, et de poursuivre efficacement. pour le mieux-être des populations indigènes, la politique coloniale qui nous a valu le prestigieux domaine d'outre-mer dont, il y a un an, Paris et ses hôtes pouvaient admirer, sous les ombrages du bois de Vincennes, le magnifique épanouissement.

Par ailleurs, la France est engagée dans des conversations internationales de la plus exceptionnelle importance pour l'économie générale et la paix du monde.

Membre fervent de la Société des Nations, elle y participera avec un loyalisme intégral et une bonne foi absolue en l'espoir d'aboutir. Les importants sacrifices qu'elle a consentis depuis la fin de la grande tourmente ne sont-ils pas la preuve manifeste de son désintéressement et de son attachement à la solidarité qui doit exister toujours plus étroite entre les nations et les amener à pratiquer une politique d'entr'aide et de soutien mutuels ?

Elle devra seulement, dans cet effort commun, garder la préoccupation légitime de sa sécurité, de son indépendance et de sa stabilité, gages importants de la paix générale.

Elle s'efforcera aussi de faire prévaloir les grands principes de respect des conventions signées et de la parole donnée qui, dans les relations des peuples comme dans celles des hommes, sont générateurs de confiance et de crédit, bases essentielles de la prospérité à laquelle tout le monde aspire.

Ainsi assisterons-nous à la reprise progressive et sagement ordonnée des activités économiques. Ainsi verrons-nous grandir, dans l'harmonie des peuples, notre République démocratique au clair et lucide visage de raison que, pour ma part, à l'exemple de mes éminents prédécesseurs, j'ai l'unique ambition de bien servir. (*Applaudissements.*)

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Le troisième ministère Herriot

Démission du ministère Tardieu.

Le 10 mai dans la soirée, aussitôt après l'élévation de M. Albert Lebrun à la présidence de la République (1), *M. André Tardieu, président du Conseil, remettait au chef de l'Etat la démission du gouvernement par la lettre suivante :*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

J'ai l'honneur, en vous remettant la démission du gouvernement, de vous prier de bien vouloir déroger à la tradition qui veut qu'une telle démission donnée au début d'une présidence soit suivie de décrets investissant à nouveau les ministres démissionnaires.

» Le changement de majorité qu'annoncent les élections de dimanche nous prive, en effet, de la liberté d'action qui est indispensable à un Cabinet pour faire face aux lourdes responsabilités de l'heure. D'importantes négociations internationales sont en cours, qui peuvent exiger chaque jour des décisions de nature à engager l'avenir. D'autre part, une situation politique nouvelle peut avoir des conséquences indépendantes de la volonté du gouvernement.

» Vous ne serez point surpris que nous ayons le désir de ne point être exposés à prendre à l'égard des premières des décisions contraires aux vues de nos successeurs, et à l'égard des secondes des responsabilités injustifiées.

» La seule façon de parer à ce double risque est la démission définitive que nous vous demandons d'accepter.

» Conformément au désir que vous avez eu la bienveillance de m'exprimer, nous sommes, mes collègues et moi, à votre disposition pour assurer l'expédition des affaires courantes : mission temporaire qui précise le caractère de la situation, que nous nous permettons de souhaiter, dans l'intérêt général, aussi brève que possible.

» Notre ministère, en se retirant, a la fierté de laisser une situation saine ; une France calme et ordonnée ; une sécurité assurée ; une production défendue contre la crise mondiale ; un chômage vingt fois inférieur à celui de nos voisins ; une monnaie intacte et solide ; un budget voté en temps utile ; une dette publique diminuée de vingt milliards ; une politique de paix et de réparations

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 27, col. 1347-1375.

approuvée par la quasi-unanimité des partis. Puissent ces garanties être maintenues toujours à notre cher pays !

» C'est le vœu que forme notre patriotisme. Nous ferons, à quelque place que ce soit, tout pour qu'il se réalise.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de notre respectueux dévouement. »

Ainsi que le demandait, dans cette lettre, M. André Tardieu, le président de la République dérogea à l'usage d'investir à nouveau le ministère et demanda simplement aux ministres en charge d'assurer l'expédition des affaires courantes.

M. Herriot est chargé de former un ministère.

Les résultats des élections (1) firent apparaître dès lors que le chef du futur gouvernement serait choisi dans le groupe qui avait obtenu le plus grand nombre d'élus, c'est-à-dire dans le groupe radical-socialiste.

Les pouvoirs de l'ancienne Chambre n'expirant légalement que le 31 mai, la nouvelle Chambre, s'étant réunie le 2 juin, consacra ses deux premières séances à la vérification des pouvoirs des nouveaux élus et à la constitution de son bureau définitif.

Le vendredi 3 juin, M. Herriot était convoqué à l'Elysée et acceptait la mission de former le ministère.

Dans la nuit, ses consultations étaient terminées, la liste de ses collaborateurs définitivement arrêtée et les décrets de nomination soumis aussitôt à la signature du président de la République (2).

Composition du ministère (3).

Les ministres.

Présidence du Conseil et Affaires étrangères. — M. Edouard Herriot, député du Rhône. Groupe radical et radical-socialiste.

Vice-présidence du Conseil et Justice. — M. Jules-Philippe René Renoult, sénateur du Var. — Groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste.

Intérieur. — M. Camille Chautemps, député de Loir-et-Cher. — Groupe radical et radical-socialiste.

Finances. — M. Germain Martin, député de l'Hérault. — Groupe de la Gauche radicale.

Budget. — M. Maurice Palmade, député de la Charente-Inférieure. — Groupe radical et radical-socialiste.

Guerre. — M. Joseph Paul-Boncour, sénateur de Loir-et-Cher. — Non inscrit.

Marine. — M. Georges Leygues, député de Lot-et-Garonne. — Groupe des républicains de gauche.

Air. — M. Paul Painlevé, député de l'Ain. — Groupe des républicains socialistes.

Education nationale. — M. Anatole de Monzie, député du Lot. — Groupe des républicains socialistes.

Travaux publics. — M. Edouard Daladier, député de Vaucluse. — Groupe radical et radical-socialiste.

Commerce et Industrie. — M. Julien Durand, député du Doubs. — Groupe radical et radical-socialiste.

Agriculture. — M. Abel Gardey, sénateur du Gers. — Groupe de la Gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste.

Colonies. — M. Albert Sarraut, sénateur de l'Aude. — Groupe de la Gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste.

Travail et Prévoyance sociale. — M. Albert Dalimier, député de Seine-et-Oise. — Groupe radical et radical-socialiste.

Pensions. — M. Aimé Berthod, député du Jura. — Groupe radical et radical-socialiste.

Postes, Télégraphes, Téléphonns. — M. Henri Queuille, député de la Corrèze. — Groupe radical et radical-socialiste.

Santé publique. — M. Justin Godart, sénateur du Rhône. — Groupe de la Gauche démocratique radicale et radicale-socialiste.

Marine marchande. — M. Léon Meyer, député de la Seine-Inférieure. — Groupe radical et radical-socialiste.

Sous-secrétaires d'État.

Présidence du Conseil. — M. Marchandeau, député de la Marne. — Groupe radical et radical-socialiste.

Présidence du Conseil (Economie nationale). — M. Raymond Patenotre, député de Seine-et-Oise. — Groupe des indépendants de gauche.

Affaires étrangères. — M. Joseph Paganon, député de l'Isère. — Groupe radical et radical-socialiste.

Intérieur. — M. Alexandre Israel, sénateur de l'Aube. — Groupe de la Gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste.

Air. — M. Paul Bernier, député d'Indre-et-Loire. — Groupe radical et radical-socialiste.

Guerre et éducation nationale (Education physique). — M. Marcombes, député du Puy-de-Dôme. — Groupe radical et radical-socialiste.

Education nationale (Enseignement technique). M. Hippolyte Ducos, député de la Haute-Garonne. — Groupe radical et radical-socialiste.

Education nationale (Beaux-Arts). — M. Jean Mistler, député de l'Aude. — Groupe radical et radical-socialiste.

Travaux publics. — M. Margaine, député de la Marne. — Groupe radical et radical-socialiste.

Travaux publics (Tourisme) — M. Gourdeau, député de la Sarthe. — Groupe de la Gauche radicale.

Colonies. — M. Gratien Candace, député de la Guadeloupe. — Non inscrit.

Leurs groupes.

Le troisième ministère Herriot comprend 18 ministres et 11 sous-secrétaires d'Etat, soit en tout 29 membres.

---

(1) La *D. C.*, suivant son habitude, donnera prochainement la liste des nouveaux élus, ainsi que leur répartition par groupes. Jusqu'ici il n'était pas possible de faire ce travail, car les résultats des élections publiés par la presse fournissaient des renseignements fort divergents. Dès que les listes des groupes parlementaires auront été publiées au *Journal Officiel*, nous donnerons l'ensemble du dossier sur les élections.

(2) C'est le troisième ministère que forme M. Herriot : le premier, constitué le 15 juin 1924 (Cf. *D. C.*, t. 12, col. 16-28), au lendemain d'élections générales qui avaient donné la majorité au cartel électoral formé par les socialistes et les radicaux-socialistes, démissionna après un vote émis par le Sénat le 10 avril 1925, en conclusion d'une interpellation de M. François-Marsal et d'une intervention de M. Raymond Poincaré sur la politique financière du gouvernement (Cf. *D. C.*, t. 13, col. 1155-1156) ; le second ministère Herriot, formé le 19 juillet 1926, tomba dès son premier contact avec la Chambre le 21 juillet (Cf. *D. C.*, t. 16, col. 146-151).

(3) Les décrets portant nomination des ministres et sous-secrétaires d'Etat portent la date du 3 juin et ont été publiés au *Journal Officiel* du 4. — La liste que nous publions est rigoureusement conforme à l'ordre dans lequel les décrets ont paru au *J. O.*

5 ministres et 1 sous-secrétaire d'Etat appartiennent au Sénat. Ce sont : MM. René Renoult, Gardey, Sarraut, Godart, Israël (de la Gauche démocratique radical et radical-socialiste), et Paul-Boncour (non inscrit).

Les 13 autres ministres et les 10 autres sous-secrétaires d'Etat sont députés. Ils comprennent 16 membres du groupe radical et radical-socialiste (MM. Herriot, Chautemps, Palmade, Daladier, Durand, Dalimier, Berthod, Queuille, Meyer, Marchandeau, Paganon, Bernier, Marcombes, Ducos, Mistler, Margaine) ; — 2 membres de la Gauche radicale (MM. Germain Martin et Gourdeau) ; — 2 républicains socialistes (MM. Painlevé, de Monzie) ; — 1 indépendant de gauche (M. Patenôtre) ; — 1 républicain de gauche (M. Leygues) ; — 1 non inscrit (M. Candace).

Le Cabinet devant le Parlement

Le ministère s'est présenté devant les Chambres le mardi 7 juin. M. Herriot devant la Chambre, M. René Renoult, ministre de la Justice, devant le Sénat, ont donné lecture de la déclaration ministérielle suivante (1) :

M. le président. — La parole est à M. le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, pour une déclaration du gouvernement. (*Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

M. Edouard Herriot, *président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, le gouvernement qui se présente devant vous s'est constitué pour servir les intérêts de la France selon les généreuses traditions de notre démocratie, qu'il entend de toute façon défendre et en accord avec un ordre international dont il juge le développement nécessaire pour garantir le bienfait suprême : la paix. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

I. — Programme de politique intérieure.

Dans l'ordre économique et financier.

Notre programme est limité, mais précis. A l'intérieur, l'attachement au pays nous impose d'urgents devoirs. Nous nous trouvons en face d'une situation financière sérieuse. Des procédés de temporisation, en présence de déséquilibres budgétaires successifs et d'une trésorerie gênée, entraîneraient de façon certaine des conséquences graves pour tous les citoyens. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

M. Albert Rivière. — Et la prospérité ?

M. le président du Conseil. — Par contre, une volonté de redressement (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs*), affirmée dans des actes, doit améliorer rapidement nos finances et l'ensemble de notre économie.

Aussi, dans le plus bref délai, nous vous soumettrons un état complet et détaillé de la situation. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Albert Rivière. — Il faut établir les responsabilités.

M. le président du Conseil. — Puis, avant la clôture de la session ordinaire, nous vous demanderons de voter un projet de loi comprenant une série de mesures portant sur des compressions de dépenses et des aménagements financiers.

Ce redressement immédiat que nous espérons obtenir de votre dévouement au bien public doit provoquer dans la nation un élan de confiance indispensable pour une saine politique financière et pour une circulation de plus en plus active des capitaux. (*Très bien ! Très bien !*) Ainsi vous nous permettrez d'établir un programme de grands travaux qui nous apparaît comme le remède le meilleur au chômage (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre*) et comme un élément décisif de la reprise des affaires. Nous offrirons des placements sûrs à une épargne souvent trompée ou déçue (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), que l'un de nos principaux soucis est de protéger comme la force la plus vigoureuse de notre pays.

Les sacrifices inévitables que tout esprit réfléchi doit préférer à un laisser-aller redoutable seront proposés d'après un plan d'égalité et de justice conforme aux lois de la démocratie. (*Très bien ! Très bien !*) Le même souci d'un équilibre normal et durable nous imposera de réorganiser tout notre système de transports, de le coordonner et d'y introduire les réformes rendues indispensables aussi bien par l'évolution des techniques modernes que par l'impérieux besoin des économies. A tous nous demanderons un effort, mais à tous nous donnerons l'équité. (*Applaudissements.*)

Et, par exemple, dans les aménagements fiscaux que nous vous proposerons, nous poursuivrons la réforme du chiffre d'affaires (*Applaudissements*), non pas seulement dans le sens d'une transformation pour certains produits, mais pour libérer progressivement des formalités actuelles certaines catégories de redevables. (*Applaudissements.*)

Nous voulons croire que ces mesures atténueront les effets de la crise économique dont la France souffre comme les autres nations. Pour défendre les divers éléments de l'activité nationale, des mesures de protection ont été mises en œuvre. Sans préjudice d'une organisation meilleure de la production et des échanges, ces mesures utiles de sauvegarde, progressivement assouplies, doivent, selon nous, se concilier avec un régime élargi d'échanges et d'accords internationaux. Notre politique prend ainsi le caractère d'unité que nous voulons, avec votre approbation, lui donner.

Du point de vue économique, aussi bien que dans l'ordre des affaires extérieures, la coopération internationale nous paraît imposée par les lois de la civilisation contemporaine. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*) Et comment isolerait-on notre économie nationale de notre magnifique domaine d'outre-mer, lui-même si durement touché par les répercussions de la crise mondiale ? Le gouvernement de la République s'emploiera à défendre l'activité de nos colonies, à ne pas laisser interrompre la mise en valeur de leurs richesses naturelles, à rendre ainsi possible, au profit des populations indigènes, cette œuvre fraternelle de progrès social et humain dont la France démocratique doit donner le plus haut exemple. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En matière sociale.

Messieurs, vous allez juger l'ensemble de notre programme : nous voudrions vous le faire apparaître dans toute sa cohésion. Créer d'abord un milieu économique et financier qui permette d'assurer à l'ensemble de la nation une vie normale et saine.

(1) Le compte rendu que nous donnons est celui de la Chambre.

Garantir au travail ses droits. (*Très bien ! Très bien !*)

Profondément attachés au respect de toutes les libertés syndicales (*Très bien ! Très bien ! à l'extrême gauche*) et à l'œuvre entreprise jadis par la sagesse hardie d'un Waldeck-Rousseau, nous croyons que, dans ce domaine comme dans les autres, la République doit favoriser ou diriger tous les efforts destinés à instituer une meilleure organisation internationale du travail. (*Applaudissements.*)

A l'intérieur du pays, la législation sur les assurances sociales a déjà été appliquée durant deux années. On a pu mesurer à la fois les effets bienfaisants de cette grande réforme et les critiques auxquelles elle a donné lieu. Nous ne laisserons pas porter atteinte aux principes fondamentaux de la loi. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*) Sensibles aux leçons de l'expérience, nous tenterons d'aménager et de simplifier en tenant compte de ces enseignements. Pour des raisons morales plus encore que pour des raisons politiques, nous irons au secours du travailleur privé de son salaire vital. (*Applaudissements.*) Nous avons, dès maintenant, décidé de supprimer la limite de 180 jours (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre*) au delà de laquelle les secours n'étaient plus normalement attribués. Nous nous tenons pour obligés d'assurer aux artisans, aux chômeurs réels, quelle que soit leur résidence, aux chômeurs partiels ne travaillant pas plus de trois jours par semaine, le bénéfice d'indispensables allocations. (*Applaudissements.*)

L'ordre social ne peut être, selon nous, fondé que sur la justice et la solidarité. (*Applaudissements.*) Nous défendrons la santé publique en soutenant la politique du logement sain, en cherchant à en faire bénéficier la modeste demeure rurale où s'abrite tant de travail silencieux. (*Applaudissements.*) Nous entourerons de nos soins la vieillesse, qui a fait le présent de ce pays, comme l'enfance qui en est l'avenir. Et, suivant le vœu de toute la nation, nous accorderons aux victimes de la guerre la meilleure part de cette attention privilégiée que méritent tous les anciens combattants. (*Applaudissements.*)

En matière d'enseignement : laïcité, École unique.

Avec la vie matérielle, la vie de l'esprit. Mettre en valeur toutes les richesses spirituelles d'un peuple qui doit s'imposer par sa qualité. Fidèles à une doctrine de laïcité (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre*) qui ne s'inspire d'aucune intention agressive, mais garantit la liberté personnelle et la fraternité nationale, décidés à refondre tout notre système d'éducation sur un plan rationnel, nous entendons, dès maintenant, décider la gratuité intégrale des études secondaires (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre*) pour ouvrir à tous les enfants de France un même accès au savoir. (*Nouveaux applaudissements.*)

Tel est, messieurs, notre programme de politique intérieure. Nous y ajouterons, dans une pensée d'apaisement, un projet d'amnistie politique (*Applaudissements à l'extrême gauche*) sous la réserve qu'il ne sera porté atteinte ni aux principes vitaux de l'ordre républicain, ni à la répression, de plus en plus nécessaire, des crimes et délits de droit commun. (*Applaudissements.*)

M. Thorez. — Ni aux droits syndicaux !

II. — Politique extérieure.

L'organisation de la paix.

M. le président du Conseil. — Dans l'ordre extérieur, notre gouvernement, qui conserve le souvenir des services rendus et des amitiés fidèles, s'inspirera de la nécessité si urgente de fonder la paix sur une organisation générale de l'Europe et du monde. (*Très bien ! Très bien !*) Il fera tout ce qui dépendra de lui pour contribuer à la détente politique, à l'entente économique, au désarmement moral. (*Applaudissements.*)

La question des réparations.

En ce qui concerne les réparations, la France ne peut laisser contester des droits qui résultent non seulement de traités, mais d'accords contractuels protégés par l'honneur des signatures. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*) Le monde, soustrait à l'ascendant du droit, serait replacé, tôt ou tard, sous l'empire de la force. (*Applaudissements sur divers bancs.*) En affirmant ces principes, le gouvernement de la République a conscience de défendre non des privilèges égoïstes mais des intérêts universels. (*Très bien ! Très bien !*)

Au reste il se tient prêt à discuter tout projet ou à prendre toute initiative qui provoquerait, par compensation, une plus grande stabilité mondiale ou des réconciliations de bonne foi dans la paix. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Sécurité et désarmement.

En accord avec le pacte de la Société des nations, charte fondamentale de tout le futur (*Très bien ! Très bien !*), dans l'esprit du pacte de Paris, nous rechercherons la sécurité non pas pour nous seuls, mais pour toutes les nations qui, petites ou grandes, ont des titres égaux à nos yeux. (*Très bien ! Très bien !*) Notre action sera dominée par des principes que nous avons reçus dans notre propre doctrine avec Léon Bourgeois, que nous avons défendus dès 1924 et qui sont devenus, surtout dans l'œuvre généreuse d'Aristide Briand (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre*), un élément essentiel et constant de la politique française.

Dans ce cadre général, le gouvernement de la République se déclare favorable à toutes les solutions, même partielles, qui, à la lumière des discussions de Genève et après une loyale confrontation des opinions, permettraient, sans compromettre la sécurité nationale, des allégements de charges militaires et représenteraient une étape vers le désarmement progressif, simultané et contrôlé. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*) Dès maintenant et pour s'associer à cet effort, le gouvernement réalisera toutes les économies possibles sans imprudence.

Il faut rassurer le monde en désarroi.

De nombreux peuples souffrent et nous ne sommes pas indifférents à leurs misères. Le monde est en désarroi. D'énergiques volontés peuvent, en s'associant, faire cesser au moins son angoisse morale, réduire ainsi la crise économique en atténuant la méfiance et la crainte.

Pour cette œuvre nous offrons tout notre concours. Le calme doit renaître si l'on se rend compte qu'il y a des gouvernements, comme le nôtre, qui veulent ardemment créer dans les esprits et dans

les faits l'état de paix, qui adressent un sincère appel à toutes les hautes consciences et cherchent à rassembler ceux qui considèrent avec nous la guerre comme un crime hors la loi, hors du droit des gens. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Notre cher peuple vient de manifester dans une émouvante tranquillité ses volontés, auxquelles nous conformerons nos actes. Il a conservé, en ces temps agités, ses vertus de tradition, l'amour du travail, la passion de l'épargne, l'attachement à la famille. Nous lui demandons d'avoir foi en lui-même, de ne pas restreindre son activité, de poursuivre en paix ses échanges et son labeur. Nous veillerons sur lui. Mais pour remplir ce devoir, il nous faut, Messieurs, votre confiance.

Nous avons l'honneur de la solliciter. (*Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre.*)

LES INTERPELLATIONS

Parmi les demandes d'interpellation qui ont été déposées, le gouvernement accepte la discussion immédiate de celles qui ont trait à la politique générale. On entend successivement MM. Besson, Jacques Doriot, Michel Walter, qui veut savoir quelle politique le gouvernement entend suivre dans les départements recouvrés, Péri.

Discussion sur l'ordre du jour.

MM. André Hesse, Jammy Schmidt et d'autres députés ont déposé l'ordre du jour suivant :

La Chambre,

Approuvant les déclarations du gouvernement,

Confiante en lui pour pratiquer une politique conforme aux volontés récemment exprimées par la majorité du pays,

Et repoussant toute addition,

Passe à l'ordre du jour.

Au nom du groupe de la Gauche radicale, M. Laurent Eynac déclare qu'il apportera sa confiance au gouvernement. Par la voix de M. Léon Blum, le groupe socialiste fait connaître qu'il votera également l'ordre du jour de confiance.

Intervention de M. Tardieu.

L'ancien président du Conseil reproche au Parti radical son alliance avec les socialistes au cours de la campagne électorale. L'expérience de 1924, dont il rappelle les conséquences désastreuses sur notre économie nationale, aurait dû pourtant inciter les radicaux à ne pas renouveler l'expérience. En regard de la faillite financière où aboutit le Cartel de 1924, l'orateur montre l'œuvre accomplie par la majorité d'hier, si injustement calomniée par ses adversaires. Dans « une sèche chronologie qui dit tout ce qu'elle doit dire », il énumère tout ce que, d'accord avec elle, les gouvernements qui se sont succédé depuis M. Poincaré ont fait aussi bien en ce qui concerne l'organisation de la paix qu'en ce qui touche les mesures de redressement financier. Il a conscience, dit-il, que ces gouvernements laissent à leurs successeurs une situation en bon état.

En ce qui concerne la Conférence du désarmement de Genève, l'orateur rappelle en ces termes la position prise par la France :

M. André Tardieu. — A Genève — c'est la question essentielle — à Genève, la France a pris la première l'initiative d'une proposition entièrement conforme à la politique française depuis treize ans, au centre de laquelle j'aime à placer le projet de protocole de 1924, auquel mon ami M. Edouard Herriot ne me reprochera pas (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche*) d'attacher son nom.

Cette politique, conforme à toutes les conclusions pendant ces treize années de toutes les commissions et de tous les comités de la Société des Nations, est également conforme au pacte de 1919.

J'ajoute que les débats qui viennent d'avoir lieu et que le public a peu connus des commissions techniques, ont, par l'impossibilité, qu'ils ont manifestée dans chaque cas spécial, d'aboutir à des solutions sur la base anglo-saxonne des réductions qualitatives, préparé aux délégués français à la commission générale, qui doit se réunir dans quelques jours, la plus heureuse des rentrées.

Car, dans la mesure même où apparaissaient l'inopérance de la réduction qualitative et l'inopérance des distinctions entre le caractère offensif et défensif des armements se manifestaient, dans la même mesure, dis-je, s'affirmaient inéluctablement ces trois notions maîtresses — définition de l'agression, définition du contrôle, définition des sanctions — qui sont tout aussi bien à la base du protocole qu'a défendu M. Edouard Herriot il y a huit ans, qu'à la base du projet que j'ai défendu moi-même ces mois derniers.

Nous avons donc conscience, Monsieur le président du Conseil, — et en vous le disant comme je vous l'ai déjà dit dans le privé je crois ne rien dire qui ne soit honorable et pour vous et pour moi — nous avons conscience d'avoir fait ce qu'il fallait sur cette manière décisive, car le désarmement par la sécurité, c'est la vie même de ce pays... (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Léon Blum. — Très bien !

M. André Tardieu. — Me permettez-vous d'ajouter que je comprends aussi peu vos applaudissements de maintenant que vos interruptions de tout à l'heure ?

Quand je dis que la sécurité mise par M. Edouard Herriot en tête de sa formule d'il y a huit ans : sécurité, arbitrage, désarmement...

A l'extrême gauche. — Vous n'avez pas dit cela tout à l'heure.

M. André Tardieu... — Quand je dis que les garanties de sécurité par l'action commune, objet du projet français du 5 février dernier, conditionnent la vie même de ce pays, oui, Messieurs, j'ai le droit d'être applaudi par tout le monde, sauf par ceux qui disent : « Désarmement avant sécurité ». (*Exclamations à l'extrême gauche et à gauche. — Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

Et si je voulais d'ailleurs résumer la situation par un nom — car quelquefois les noms résument bien les situations — est-ce que vous croyez que s'il y avait, sur la notion de sécurité telle que nous l'avons défendue à Genève, un désaccord entre M. le président du Conseil et moi, est-ce que vous croyez que pour être à la fois ministre de la Guerre et délégué à Genève, il aurait fait choix de l'homme que j'ai moi-même nommé vice-président de la délégation française et délégué permanent à la Société des Nations? (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

Au point de vue des réparations, ce que M. le président du Conseil a dit dans sa déclaration ministérielle me donne complètement satisfaction.

De même, au point de vue du redressement budgétaire. Or, ce sont — vous l'aviez dit devant votre parti — les trois questions cardinales du moment, et ce n'est pas moi qui essayerai de faire dévier ce débat général vers des détails ou des points secondaires.

C'est sur ces trois questions générales que j'entends le maintenir, mais c'est sur la première d'entre elles que j'ai besoin d'une précision.

Vous avez dit que c'étaient les trois questions essentielles. Je le répète après vous. Là-dessus nous sommes d'accord.

Ayant enfin montré tout ce qui, sur les questions de principes, sépare les radicaux des socialistes leurs alliés, l'ancien président du Conseil pose, en terminant, la question suivante à son successeur :

M. **André Tardieu.** — Enfin, sur la réduction des crédits militaires, il est encore plus évident que vous êtes en désaccord, et c'est le point essentiel.

J'ai dit tout à l'heure à M. le président du Conseil que c'était sur ce point que se déterminerait mon attitude dans le vote.

C'est sur ce point, Monsieur le président du Conseil, que, n'ayant pas encore eu, par suite de l'ordre des inscriptions, le plaisir de vous entendre, je me permettrai de vous poser une question.

D'après la réponse que vous ferez à cette question, je vous dirai très clairement, comme vous l'avez fait souvent vous-même quand vous étiez dans la minorité, l'attitude que je prendrai.

Vous êtes, à Genève, devant un problème fondamental, qui est posé à la France depuis bientôt douze ans et sur lequel, jusqu'ici, la France n'a pas varié de point de vue.

La France a toujours soutenu qu'en matière de réduction et de limitation des armements il est vain, il est dangereux, il est hypocrite de procéder par réductions arithmétiques et par barèmes.

La France a toujours dit, s'appuyant sur l'article 8 du pacte de la Société des Nations, que le problème de la sécurité est avant tout, et ne peut pas ne pas être un problème politique.

Cet article 8 avait été préparé par un homme que, Monsieur le président du Conseil, je vous remercie d'avoir cité dans votre déclaration ministérielle, parce qu'en le citant vous vous êtes donné une caution morale qui m'assure que, tout à l'heure, vous me répondrez comme je le désire : celle de Léon Bourgeois.

Tous les jours, pendant des semaines et des mois, j'ai travaillé, en 1919, avec Léon Bourgeois à la conférence de la paix qui préparait le pacte de la Société des Nations.

Tous les jours, Léon Bourgeois a soutenu cette thèse, qui est pour nous une nécessité, avec une sorte de divination.

Tous les jours, il a défendu la formule de la sécurité à base politique contre la formule de la sécurité à base arithmétique.

Dès le lendemain de la paix, dès que les premiers délégués français sont allés à Genève, ils se sont fortifiés sur cette position.

Parcourez la liste de leurs noms ; il y en a eu de toutes sortes et de tous les partis. Il y a eu Herriot, il y a eu Loucheur, il y a eu de Jouvenel ; il y a eu Briand, qui n'a jamais varié là-dessus, qui n'a jamais rien cédé.

Nous, nous n'avons rien cédé non plus et nous sommes arrivés le 5 février dernier avec le projet que vous connaissez.

Permettez-moi de vous dire toute ma pensée.

J'étais à Genève. De loin, on sent mal les réactions d'une opinion politique. J'ai eu l'impression, quand ce projet a été publié, que l'adhésion était unanime, et puis, j'ai eu l'impression que chacun, pour le juger, se replaçait ensuite à son point de vue de parti et qu'ainsi se déterminaient ou des nuances de moindre approbation, ou des nuances caractérisées de désapprobation comme celles qui nous sont venues du parti socialiste.

M. **Léon Blum.** — Dès le premier jour.

M. **André Tardieu.** — Ne discutons pas, Monsieur Blum, sur une date (*Interruptions à l'extrême gauche*) et retenons qu'aujourd'hui vous avez écrit, dans vos trois derniers articles, confirmant vos articles précédents, que si l'on veut la paix il faut renverser les positions prises par moi à Genève.

M. **Léon Blum.** — Oui.

M. **André Tardieu.** — Voilà tout le problème.

C'est votre avis. Vous avez le droit d'avoir une opinion, mais j'ai le droit d'avoir la mienne et de solliciter celle du gouvernement.

Votre opinion nous entraînerait immédiatement vers l'acceptation des propositions concernant ce qu'on appelle les réductions qualitatives.

Vous, qui êtes un homme de bibliothèque, lisez, je vous en prie, les procès-verbaux des quatre commissions techniques qui travaillent depuis six semaines sur cette matière.

Vous avez pour elles un sourire dédaigneux. Lisez-les tout de même.

Les experts techniques se sont trouvés, dans les commissions, en face des problèmes que la commission préparatoire du désarmement, où M. Paul-Boncour nous a longtemps représentés, avait étudiés pendant quatre ans et sept mois.

Pendant six mois, sur ces quatre ans et sept mois — tout le monde y était, même les Soviets, — les experts ont cherché la définition de l'arme offensive et de l'arme défensive, base de toute réduction qualitative.

Savez-vous, après ces six mois de travail, quelle a été leur conclusion ? C'est que le caractère offensif d'une arme dépend de l'intention de celui qui l'emploie. (*Applaudissements au centre et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

Relativement aux armements qualitatifs, qu'avons-nous vu ?

Nous avons vu les Puissances navales demander l'abolition des moyens terrestres et les Puissances terrestres recommander l'abolition des moyens navals.

A l'extrême gauche communiste. — Quelle comédie !

M. **André Tardieu.** — C'est de la comédie, vous l'avez dit !

Monsieur le président du Conseil, comme je vous l'avais annoncé, en toute déférence et en toute sympathie, je vous pose donc une question.

Demain, vous serez à Genève. Votre déclaration ministérielle — et c'est très naturel ; j'en ai trop rédigé pour ne pas savoir qu'elles sont difficiles à établir — n'a pas répondu à ma curiosité sur un point essentiel.

Nous avons pris, à Genève, une position nette. Nous avons dit, et nous sommes seuls à l'avoir dit : La France est prête à s'engager pour dix ans à maintenir ses dépenses militaires au taux de 1932.

Aucun pays ne nous a répondu ; aucun n'a fait la même offre. Car il y a beaucoup de pays qui parlent de la réduction des armements, mais qui ont l'arrière-pensée d'augmenter les leurs.

Nous avons ajouté : Si des conditions d'action commune par l'assistance mutuelle sont élaborées conformément au pacte par la conférence et augmentent la sécurité, nous sommes prêts, en outre, à accepter une diminution par rapport à ce plafond de 1932. Mais, pour cela, il faut des garanties nouvelles.

Alors, Monsieur le président du Conseil, en conclusion de mon discours, je vous demande : sommes-nous là-dessus bien d'accord ?

En énonçant ma question, j'ai la conviction de rejoindre toutes vos déclarations passées. J'ai la conviction, d'autre part, d'être en désaccord total avec l'honorable M. Léon Blum, qui vous a fait, tout à l'heure, vœu de fidèle majorité ; et c'est cela qui m'alarme.

Et je vous dis : Maintenez-vous le point de vue français tel que, pendant quatre mois, je l'ai défendu à Genève avec l'assistance éminente et cordiale de notre ami M. Paul-Boncour, ou le modifiez-vous ?

Si vous dites que vous le maintenez, comme j'estime que cette question domine toutes les autres, je demanderai, si dur que ce soit pour certains après tant d'injustes attaques (*Exclamations à gauche et à l'extrême*

gauche), je demanderai à mes amis de vous donner leur appui.

Mais si vous ne m'accordez pas la satisfaction de cette réponse, je serai obligé de revenir tout à l'heure à cette tribune pour prendre une autre position. (*Vifs applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

Réponse de M. Édouard Herriot.

Du discours de M. Herriot nous reproduisons ci-après les passages suivants, où il répond aux questions posées par M. Tardieu :

M. le président du Conseil. — Prenons d'abord, si vous le voulez bien, le premier point important, mais particulier, auquel M. Tardieu a choisi de lier, tout à l'heure, son vote et celui de ses amis. Il s'agit du désarmement. M. Tardieu m'a demandé quelle était exactement ma doctrine. Je persiste à dire qu'elle est très exactement exprimée dans les deux phrases qui terminent l'un des paragraphes de notre déclaration. Je n'aurai pas vraiment l'indiscrétion de vous les relire.

Sur divers bancs à droite. — Mais si !

M. Georges Scapini. — Nous vous serions obligés de les relire et de les commenter.

M. le président du Conseil. — Vous vous infligez une punition que votre mémoire pourrait rendre inutile. Mais je lis ce passage sur le désarmement :

« En accord avec le pacte de la Société des Nations... » — première réponse — « En accord avec ce pacte, charte fondamentale de tout le futur, dans l'esprit du pacte de Paris, nous rechercherons la sécurité, non pas pour nous seuls, mais pour toutes les nations qui, petites ou grandes, ont des titres égaux à nos yeux. Notre action sera dominée par des principes que nous avons reçus dans notre propre doctrine avec Léon Bourgeois, que nous avons défendus dès 1924 et qui sont devenus, surtout dans l'œuvre généreuse d'Aristide Briand, un élément essentiel et constant de la politique française. »

M. Léon Blum. — Et la phrase suivante?

M. le président du Conseil. — Je la lirai ensuite.

Dans cette première phrase se trouve la réponse à une première interrogation de M. Tardieu, qui m'a dit tout à l'heure : Serez-vous fidèle à la doctrine de la sécurité internationale, à cette doctrine qui était au centre du protocole ?

Je réponds que certainement j'y serai fidèle, puisque j'ai cette opinion que ce n'est pas nous qui la trouvons chez vous, Monsieur Tardieu, mais que c'est vous qui l'avez trouvée chez nous (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Et cette raison a fait que, lorsque vous êtes allé à Genève et avez prononcé un discours si éclatant, j'ai, tout de suite, au moins quant à ses thèses essentielles, donné mon adhésion à ce discours, même au sein de la Commission des Affaires étrangères.

Agissant autrement, j'eusse été infidèle à une doctrine qui m'a été enseignée et qu'ensuite, à Genève, j'ai professée moi-même, la doctrine de la sécurité définitive ou décisive, autant que ces mots peuvent être associés, par voie d'accord international.

Dans ma déclaration, j'ai ajouté une deuxième phrase :

« Dans ce cadre général, le gouvernement de la République se déclare favorable à toutes les solutions, même partielles, qui, à la lumière des discussions de Genève et après une loyale confrontation des opinions, permettraient, sans compromettre la sécurité nationale, des allégements de charges militaires et représenteraient une étape vers le désarmement progressif, simultané et contrôlé. »

Que veut-on de plus clair, de plus net ? (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

Faut-il donner un long développement, inutilement lyrique, à une pensée qui, je crois, s'exprime très clairement ? Si nous étions au moment de discuter le détail, Monsieur le président Tardieu, je me reporterais au dossier de la Société des Nations.

J'y verrais que, le 7 juin, la commission générale de la conférence avait pris deux décisions importantes que vous n'avez contestées, je crois, ni l'une ni l'autre : la première, de rechercher, autant que possible, des réductions d'armements et de les réaliser par étapes ; la deuxième, de rechercher, dans la voie du désarmement qualitatif, les armes les plus menaçantes, en vue de les soumettre à un traitement particulier, soit interdiction, soit internationalisation.

Voilà ce qui se disait à Genève à la date du 7 juin.

M. André Tardieu. — Soit internationalisation !

M. le président du Conseil. — Oui.

M. André Tardieu. — C'est la thèse française.

M. le président du Conseil. — C'est ma première phrase.

En conséquence, je vous ai donné ma doctrine, et comme vous savez, mieux que personne, lire les textes, même quand ils sont peut-être insuffisamment pensés et écrits, vous trouvez, si vous voulez bien y réfléchir, dans mon paragraphe sur le désarmement, la réponse à vos questions, donc l'indication qui vous permettra tout à l'heure de déterminer votre vote.

Je n'en dirai pas davantage. Si ce silence devait vous amener à me refuser votre adhésion, je le regretterais certainement ; mais je pense que, dans l'état actuel de mon information, j'ai parlé dans ma déclaration avec une précision plus grande que celle que, quelquefois, nous avons constatée dans certaines déclarations que nous avons entendues à cette tribune. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Je m'y tiens, pour cette raison que mes collègues vont comprendre. C'est que — et ceci va me conduire au principal de mon développement — il me paraîtrait qu'il y aurait de ma part peu de fierté à essayer d'obtenir certains votes par des compléments de déclaration qui pourraient être imprudents, s'agissant d'intérêts importants pour le pays, dont j'ai, en ce moment, la sécurité entre les mains.

J'ai médité ces phrases. J'en suis responsable. Si vous me demandiez maintenant de m'engager dans une discussion, je me refuserais à vous suivre. J'aime mieux me faire du tort à moi-même comme chef du gouvernement que risquer de faire du mal à mon pays. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs du centre.*)

Nouvelle intervention de M. Tardieu.

M. André Tardieu. — Messieurs, je ne voudrais pas prolonger ce débat et, d'autre part, M. le président du Conseil nous ayant déclaré, dans l'exercice de son droit, qu'il n'ajouterait pas un mot de commentaire à sa déclaration, je ne lui demanderai pas les éclaircissements que, sans cette déclaration, j'aurais certainement sollicités de lui.

Je retiens seulement qu'en matière de désarmement, au point où va reprendre dans huit jours la conférence, deux thèses inconciliables sont en présence, celle de M. Blum et la mienne.

M. le président du Conseil a eu la bienveillance de dire qu'il était d'accord avec moi. Mais, à ce moment, j'ai vu M. Léon Blum l'applaudir.

Or, entre la thèse que j'ai défendue à Genève, qui est celle, depuis toujours, de tous les gouvernements français, et la thèse de M. Léon Blum, il y a, je le répète, un abîme.

Je demande donc simplement à M. le président du Conseil de nous dire s'il accepte, oui ou non, la thèse de M. Léon Blum. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. le président du Conseil. — Excusez-moi, mais j'ac-

cepte ma thèse, voilà tout. (*Applaudissements à gauche. — Mouvements divers.*)

M. André Tardieu. — Je prends acte de votre silence.

Vote de l'ordre du jour de confiance.

M. Xavier Vallat, de la droite, déclare qu'il refuse sa confiance au gouvernement. Il en est de même de MM. Thorez et Béron, communistes.

L'ordre du jour de M. André Hesse et de ses collègues, accepté par le gouvernement, qui pose la question de confiance, est adopté par 384 voix contre 115 (chiffres annoncés en séance : 390 contre 152).

SCRUTIN

sur l'ordre du jour de confiance.

Ont voté pour :

MM. Abrami. Albert (François). Albertin. Ales. Amat (Haute-Garonne). Ambrosini. Andraud (Puy-de-Dôme). André (Adrien). Appell. Archimbaud (Léon). Aubaud (Oise). Aubert. Augé (Ferdinand) (Tarn-et-Garonne). Augé (Fernand) (Seine-et-Marne). Auriol (Vincent).

Barbero. Baron (Charles) (Basses-Alpes). Baron (Etienne) (Tarn-et-Garonne). Barthe (Edouard). Barthélemy. Basquin. Bastid (Paul). Bataille. Baylet. Bedouce. Bédu. Beltrémieux. Bénassy (Camille). Bérenger. Bergery. Bernier (Paul). Berthézenne. Berthod (Aimé) (Jura). Bertrand (William). Besnard-Ferron. René Besse (Lot). Besson. Bibié (Maxence). Blancho. Blum (Léon). Bonnaure. Bonnet (Georges). Borel (Emile) (Aveyron). Boudet (Allier). Bouëssé. Boulay (Henry). Boully. Bousgarbiès. Boutet (Ardennes). Bouyssou (Léo) (Landes). Boyer. Brachard. Bracke. Brandon. Bravet. Bréant. Brémond. Breton (André-J.-L.). Briquet. Brunet (Auguste) (la Réunion). Brunet (René) (Drôme). Bruyas (Rhône). Buisset.

Cabannes. Cadoret. Camboulives. Camier. Campinchi. Candace (la Guadeloupe). Carbuccia (de). Carmagnolle. Carron. Castagnez (Cher). Castanet (Gard). Castel. Catalan (Gers). Cayrel. Cazalet (Gironde). Cazals (Ariège). Chammard (de). Chamvoux. Chappedelaine (de). Charrier. Chastanet (Isère). Chatenet (Henry) (Seine-et-Oise). Chaulin-Servinière. Chaussy. Chautemps (Camille). Chauvel. Chauvin. Adolphe Chéron. Chevrier. Chichery. Chommeton. Chouffet. Clerc. Cluzan. Coache. Cochet. Colomb. Compayré. Compère-Morel. Cornu. Corsin. Cot. Coudert. Couillerot. Courrent. Courson. Courtehoux. Couteaux. Creyssel. Crutel. Cuttoli (Jules).

Dahlet. Daladier. Dalimier. Daniélou. Dariac (Adrien). Daroux. Dasque. Déat. Debrégéas. Delabie. Delbos. Delcourt. Delesalle. Delom-Sorbé. Deschizeaux. Desgeorges. Deudon (Maurice) (Nord). Deudon (Paul) (Alpes-Maritimes). Deyris (Pierre). Dezarnaulds. Doeblé. Dormoy. Dubon. Ducos. Duez. Dumoret. Dupré. Dupuis (Armand) (Oise). Durand (Julien) (Doubs).

Evrard. Eynac (Laurent).

Falcoz. Faure (Emile) (Indre-et-Loire). Fayolle. Fays. Félix (Jean). Raymond Férin (Marne). Ferrand. Février. Fiancette. Fié. Fieu. Fillon. Fiori. Fontanier. Forcinal. Forgeot (Pierre). Fouilland. Foulon. Fribourg (André). Froment. Frossard. Frot.

Garat. Gardiol. Gasparin. Geistdoerfer. Gentin. Girard. Goude. Gouin (Félix). Goujon. Gounin (Charente). Gourdeau. Gout. Graëve. Gratien (Auguste). Graziani. Grimaud. Grisoni. Gros (Arsène) (Jura). Gros (Louis) (Vaucluse). Gruet. Guastavino. Guernut. Guichard.

Hauet. Hérard. Herriot. Hesse (André). Hulin. Hussel. Hymans.

Inghels. Jacot. Jacquier. Jardel. Jardillier. Jaubert. Jouffrault. Julien.

La Chambre. Lacourt. Lafaye. Lafont (Ernest). Lagrange. Lagrosillière. Lallemant. Lamoureux. Lassalle. Lasserre. Laurnond. Laville. Le Bail. Lebas. Lebel. Lebret Lecointe. Leculier. Le Gac. Lengrand. Le Roux. Le Vézouët. Lévy-Alphandéry. Leygues (Georges). L'Hévéder. Liautey. Longuet (Jean) (Seine). Longuet (Théophile) (Charente-Inférieure). Lorgeré. Lotz. Louart (Pas-de-Calais). Louis-Dreyfus. Luquot.

Maës. Mahagne. Mallarmé. Malric. Malvy. Marchandeau. Marcombes. Margaine. Marie (André). Marquet. Marsais. Martin (Gaston) (Lot-et-Garonne). Martin (Germain) (Hérault). Martinaud-Déplat. Massé (Emile). Massimi. Masson. Mauger. Maupoil. Maze. Mazerand. Médecin. Mège. Menant. Mendès-France. Ménier (Charente). Métayer. Meyer (Léon). Michel (Pierre) (Côtes-du-Nord). Miellet. Jean Mistler. Mistral. Mitton. Moch (Jules). Molènes (de). Monnerville. Monnet. Montagnon. Montigny (Jean). Monzie (de). Morin (Ferdinand). Morinaud. Mortier. Mourer. Moutet (Georges) (Basses-Pyrénées). Moutet (Marius) (Drôme).

Nogaro. Nouelle.

Ollier. Outrey (Ernest).

Paganon. Painlevé. Palmade. Parayre. Pascaud (Charente). Henry Paté. Patenôtre (Raymond). Paulin (Albert). Payra. Perfetti. Perrein (Emile) (Maine-et-Loire). Perrin (Albert) (Isère). Perrin (Paul) (Seine). Perrot. Picard (Camille). Piot (Jean). Planche. Poillot. Poittevin (Gaston). Pomaret. Poncet (Paul). Potut. Pouchus. Pouzet. Pradel. Prentoul. Pringolliet. Proust.

Queuille.

Ramadier. Raude. Rauzy. Ravanat. Ravel. Renaitour. Renaudel. Tony Révillon. Reynaud (Auguste) (Var). Richard (Paul) (Rhône). Richard (René) (Deux-Sèvres). Riffaterre. Rimbert (Camille) (Vienne). Rimbert (Fernand) (Seine-Inférieure). Rives. Rivière. Robert. Roche. Roldes (Maxence). Rolland (Maurice) (Rhône). Romastin. Hubert Rouger. Roumagoux. Rous. Roy (Emmanuel) (Gironde). Roy (Eugène) (Puy-de-Dôme). Rucart. René Rucklin (Doubs).

Sabiani. Salengro. Salette. Salles (Léonce) (Ardèche). Schmidt (Jammy). Sclafer. Seitz (Meurthe-et-Moselle). Sénac. Sérol (Albert) (Loire). Silvestre. Simounet. Sixte-Quenin. Spinasse. Stern (Jacques). Susset.

Tasso (Henri). Tessan (de). Thébault (Léon). Thivrier. Thomas. Tonnellier. Torrès (Henry). Tranchand. Triballet. Tricoteaux.

Ulrich.

Valensi (Théodore). Valière. Vardelle. Varenne (Alexandre). Vassal. Vernay. Vidal (Pierre) (Ariège). Vidal (Raymond) (Bouches-du-Rhône). Vienot. Léon Vincent (Pas-de-Calais). Voirin.

Weill (Georges).

Jean Zay.

Ont voté contre :

MM. Aigle (de l'). Amet (Camille) (Vosges). Amidieu-du-Clos. Andigné (Fortuné d'). Aramon (Bertrand d'). Audiffret-Pasquier (duc d'). Auriol (Henri).

Béron. Blaisot. Bloud. Boissin. Bonnefous (Georges) (Seine-et-Oise). Bonnefous (Louis) (Aveyron). Bousquet. Bret (Georges).

Capron. Cautru. Chassaigne-Goyon (Seine). Clamamus. Coutel.

Denais (Joseph). Dewez (Nord). Dommange. Doriot. Duchesne Fournet. Dupray de la Mahérie. Dupuy (Pierre) (Inde française). Duval-Arnould.

Engerand (Fernand). Evain (Seine).

Fabry (Jean). Fauchon. Faure (René) (Nord). Ferrette. Ferry (Désiré). Fougère (Henry). Fould. Fourès.

Grandmaison (commandant de). Groussau. Guérin. Guillon.

Harcourt (duc d'). Henriot. Héraud (Marcel).

Jacquinot. Jean (Renaud). Joint-Lambert. Juigné (marquis de).

La Ferronnays (marquis de). La Groudière (de). Laniel. Lasteyrie (de). Lecacheux. Le Corbeiller. Le Cour Grandmaison (Jean). Lefas. Legué. Le Mire (Henry). Lerolle. Lissar. Luart (du) (Seine-Inférieure). Lyrot (de).

Macouin. Mandel (Georges). Marin (Louis). Merlant. Michel (Augustin) (Haute-Loire). Midol. Monjauvis. Montaigu (de). Moustier (comte de).

Nicolle (Louis). Niel. Oudin (Adrien).

Parès. Parmentier. Patenôtre-Desnoyers. Péchin. Peissel. Pellé. Péri. Pernot (Georges). Petsche (Maurice). Pierre (Eugène). Plard. Plichon (lt-colonel). Polignac (de).

Ramel (de) (Gard). Ramette (Nord). Reynaud (Paul) (Seine). Rillart de Verneuil. Rochereau. Rollin (Louis) (Seine). Roulleaux-Dugage.

Saint-Just (général de). Sallès (Antoine) (Rhône). Scapini. Schleiter. Sérot (Robert) (Moselle). Soulier (Edouard).

Tailliandier. Taittinger. Tardieu. Tastes (de). Taudière. Thibault. Thorez (Seine). Tinguy du Pouët (de).

Vallat (Xavier). Vallette-Viallard. Verlot. Vidal (Joseph) (Bouches-du-Rhône).

Wendel (François de).

Ybarnégaray.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Appourchaux. Auffray. Aulois.

Bacquet. Ballu. Barbot. Bardon. Barety (Léon). Baudouin-Bugnet. André Beauguitte. Besset (Lucien) (Seine). Bilger. Blacque-Belair. Blériot. Boissel-Dombreval. Bonnevay. Boucheron. Bouisson (Fernand) (Bouches-du-Rhône). Bouissoud (Charles) (Saône-et-Loire). Braise. Brière. Brogly. Brom. Bureau (Georges). Burrus.

Canda (Pas-de-Calais). Castellane (Stanislas de). Pierre Cathala (Seine-et-Oise). Chambrun (marquis de). Champetier de Ribes. Chasseigne (Indre). Cointreau. Coty (René).

Deligne. Delsart (Nord). Denis. Deschanel. Desgranges. Desprez. Diagne. Diesbach (de). Dignac (Pierre). Gustave Doussain (Seine). Dumesnil (Jacques-Louis). Durand (Auguste) (Vendée).

Elsaesser. Faure (Petrus) (Loire). Fayssat. Flandin (Pierre-Etienne). Franklin-Bouillon. Frey (Charles).

Charles Gallet. Garchery. Gélis (Seine). Gellie (Gironde). Jean Goy. Guernier. Guillois.

Haye (Henry). Inizan. Kérouartz (de).

Lachal. Laurent (Fernand). Ledoux. Le Pévedic. Lesesne (Gustave). Lillaz.

Malet. Malingre. Martel. Meck. Molinié (Jean). Moncelle. Montillot.

Nadaillac (de). Nast. Nominé. Oberkirch.

Perreau-Pradier (Pierre). Perrin (Emile) (Nièvre). Peter. Pezet. Pic. Piétri. Pinault.

Quesnel. Reibel (Charles). Reille-Soult (duc de Dalmatie). Riché. Rocca-Serra (de) Rodez-Benavent (de). Rolland (Louis) (Maine-et-Loire). Rossé. Rotours (des). Roux-Freissineng.

Salmon. Schuman (Robert). Sellier (Seine). Seltz (Thomas) (Bas-Rhin). Simon (Paul). Sturmel.

Thureau-Dangin. Tillie. Trémintin.

Vincent (Emile) (Côte-d'Or). Vincent (Maurice) (Nord). Wallach. Walter (Michel). Wiltzer. Wolff.

Absents par congé :

MM. Blanc. Delmont. Dormann. Rieux. Rollin (Henri).

COMMENTAIRES DE LA PRESSE PARISIENNE

« Prudence en souvenir de 1924. »

De M. Charles Maurras, dans l'*Action Française* (8. 6. 32), sous le titre « Demi-mots dangereux » :

[...] Sa déclaration manifeste quelque prudence en souvenir de 1924 : il n'a pas menacé l'Alsace du grand sabre laïque et obligatoire, M. Herriot n'a pas brandi dans l'air complaisant de la Chambre sa grosse pipe de Chequers. Mais que de demi-mots dangereux glissés dans les formules qui semblent d'abord sans reproche ! N'est-il pas puéril autant que rétrograde de vouloir enfermer l'esprit public français et international dans ces formules du pacte Briand-Kellogg qui mettent la guerre « *hors la loi, hors du droit des gens* », alors que les Allemands, qui l'ont signé et qui signeront tout ce que l'on voudra, ne se gênent point pour élever au-dessus de toutes nos têtes et de toutes les têtes l'épouvante du genre humain ? Est-ce que promettre sur le budget de défense nationale toutes les « *économies possibles* », même sous la réserve du becquet « sans imprudence », n'exprime pas un anachronisme tout à fait délirant ? Est-ce que l'éloge de Briand et de « son œuvre généreuse », quand cette œuvre est à terre et ne signifie qu'une grande incapacité, ne trahit pas un manque de loyauté, de véracité, de « réalité » et d'« actualité » parfaitement apte à disqualifier un homme politique, fût-il le premier orateur de son parti et du Parlement ? Le lecteur attentif d'une telle pièce, secrètement déclamatoire, qui déclame à voix basse et à sonorités étouffées, ce lecteur ne peut pas manquer, non plus, de viser le passage insidieux qui ne commence pas trop mal (par une défense du droit contre la force) mais qui finit en affirmant qu' « *au reste* » le gouvernement de la République « se tient prêt à discuter tout projet ou à prendre toute initiative qui provoquerait, *par compensation*, une plus grande stabilité mondiale ou des réconciliations de *bonne foi* dans la paix ».

Cette bonne foi, quand il s'agit de nous, a été trop souvent déçue et, s'il s'agit des autres, trop souvent refusée ! Un politique honnête ne se fierait plus à des signes communément trompeurs. [...]

Le mot « compensation » n'est pas moins inquiétant. Quelle ombre nouvelle, quelle image fuyante, quelle inane nuée M. Herriot se prépare-t-il à serrer dans ses bras en échange des « droits » qu'il veut « compenser » ? Cette furie de transiger, en criant à l'avance que l'on transigera, fera tomber à rien le fruit de toute transaction.

« Nous avons le Cartel. »

De l'*Ami du Peuple* (8. 6. 32), sous le titre « La résurrection du Cartel » :

[...] Les S. F. I. O. ont donc élaboré en commun avec les radicaux un ordre du jour ni chair ni poisson et, au scrutin, leurs bulletins se sont mêlés avec ceux des radicaux.

De sorte que M. Herriot, qui pendant la campagne électorale ne voulait pas entendre parler de soutien, sera soutenu, lui, patriote, par les tenants de l'Internationale. Nous sommes en pleine confusion, et, disons-le, dans l'incohérence la plus funeste.

M. Tardieu a constaté que le Cartel électoral se prolongeait sur le plan parlementaire.

Il a ajouté qu'afin de plaire à ses alliés S. F. I. O. le président du Conseil avait, dans sa déclaration, atténué, en matière de sécurité, tout ce qui était de nature à offusquer Blum le Germanique.

M. Herriot n'ayant pas voulu donner les précisions qu'on lui demandait, les républicains du centre lui ont refusé leur confiance.

Nos espoirs se trouvent déçus. Les rancunes des partis leur ont fait oublier la France. Au lieu de l'union si désirable, nous avons le Cartel.

« Volonté à la fois idéaliste et pratique. »

De l'*Aube* (8. 6. 32), sous le titre « Sur le forum. Sacrifices » :

Une volonté à la fois idéaliste et pratique anime la déclaration ministérielle. En face d'une situation financière qu'il qualifie de sérieuse, le nouveau gouvernement se refuse à temporiser : il sollicite un effort général, mais promet à tous l'équité. [...]

Observons, pour résumer et pour conclure, que le gouvernement, afin de résoudre les difficultés françaises et internationales, fait un appel explicite aux dévouements, aux vertus, aux consciences, à l'esprit de sacrifice. Nous sommes de ceux qui croient que cela exige le concours des forces morales : il faudra passer au crible, dans les jours qui viennent, les deux notions de laïcité et d'éducation qui se trouvent dans le texte de M. Herriot.

Nous pourrions être d'accord sur des définitions précises ; beaucoup d'excellents citoyens risqueraient d'être inquiétés par des interprétations partisanes.

« Il convient que la majorité s'élargisse encore. »

De Senatus, dans l'*Avenir* (8. 6. 32), sous le titre « Le premier contact » :

M. Herriot a recueilli une belle majorité : 390 voix contre 152. Mais dans le premier nombre figurent les socialistes, dont le soutien sera forcément ce que nous avons dit. Pour qu'un ministère puisse se stabiliser, pour qu'il ne dépende pas de la volonté de M. Léon Blum, il convient que la majorité s'élargisse encore.

La confiance « dans la nuit ».

De M. Jean Guiraud, dans la *Croix* (9. 6. 32), sous le titre « La confiance dans l'équivoque » :

[...] La confiance lui a été votée « dans la nuit ». C'est ce que voulait le Cartel pour s'installer au pouvoir sans provoquer la panique. Voilà qui est fait ; avec la majorité qu'il a obtenue, le ministère Herriot peut durer jusqu'au jour où il faudra traduire une déclaration ministérielle volontairement vague et contradictoire en faits précis, dans notre politique intérieure et extérieure. Ce jour-là, il faudra choisir entre les articles opposés que M. Herriot a juxtaposés, sans les concilier, dans son programme. C'est à cette croisée des chemins que l'attendent ceux qui lui ont refusé leur confiance en votant contre lui ou en s'abstenant.

Malheureusement, le ministère aura, avant cela, le temps de se consolider en organisant ses troupes et en groupant autour de lui ceux qui attendent les bénéfices personnels de la victoire et en travaillant l'opinion par cette presse qui reçoit le mot d'ordre du gouvernement, quel qu'il soit, un jour national et le lendemain cartelliste ; et c'est pour cela que beaucoup de nos amis, non contents de s'abstenir, ont dès maintenant voté contre le gouvernement.

« Rien pour l'Allemagne ! »

De M. Henri de Kerillis, dans l'*Echo de Paris* (8. 6. 32), sous le titre « Le nouveau ministère devant le Parlement » :

Dans l'ordre financier, il promet des mesures portant sur les compressions des dépenses. Il parle de « sacrifices inévitables », mais il cache soigneusement ses intentions. Dans l'ordre social, il annonce des modifications à la loi sur les assurances sociales, mais il oublie de les faire connaître. Même le couplet traditionnel de la laïcité s'enveloppe d'obscurité. On va « refondre tout notre système d'éducation ». Dans quel sens ? Comment ? On en reparlera plus tard. Dans l'ordre extérieur, l'inconnu s'accroît encore. Fidélité aux amitiés anciennes, sans les précisions attendues sur la politique de la France à l'égard des pays balkaniques. Fidélité à l'esprit de la Société des Nations. Un mot inquiétant sur le désarmement : « Dès maintenant, le gouvernement réalisera toutes les économies possibles sans imprudences. » Et rien pour l'Allemagne ! On ne dirait vraiment pas que la France se trouve en présence d'un Reich menaçant, refusant de payer, insurgé contre les traités, prêt à rétablir la dictature monarchique et peut-être à se jeter dans une aventure fraîche et joyeuse contre la Pologne.

« Une voix républicaine. »

De M. Albert Milhaud, dans l'*Ere Nouvelle* (8. 6. 32), sous le titre « Tous, sauf la droite » :

Oui, tous, sauf la droite et les communistes pour ne pas en perdre l'habitude. Les chiffres sont là. La gauche s'est coalisée à l'appel de celui qui fut le chef de l'opposition et qui, hier, a parlé en homme de gouvernement. On dira mieux, et ce mot courait les couloirs : un homme d'Etat qui est un homme de cœur. La France du 1er et du 8 mai se reconnaîtra dans le vote, qui est la représentation de la volonté populaire. La journée a été une grande journée parlementaire. Le scrutin est incontestablement un scrutin historique. Le résultat a été obtenu par les moyens les plus simples, les plus nets, les plus clairs. Le président Herriot a parlé pour répondre à ses contradicteurs, selon son programme, selon sa déclaration, selon la doctrine de son parti. Tous les partis de gauche, réserve faite de leur particularisme d'école, se sont ralliés à l'appel d'une voix républicaine. [...]

« Le programme radical y est photographié. »

Du *Figaro* (8. 6. 32), sous le titre « Une majorité de Cartel » :

[...] Cette déclaration, on pouvait s'y attendre, ressemble aux derniers discours du chef du parti radical devenu chef du gouvernement. Le programme radical y est photographié. Mais l'épreuve est volontairement floue. Les clichés y sont, mais usés. Sur les questions d'actualité on trouve le pour et le contre. Il va falloir faire des sacrifices inévitables, des compressions de dépenses, des aménagements. Mais les allocations de chômage seront développées, des gratuités complétées... Rien n'est défini : c'est le triomphe de l'imprécision.

Les passages sur la politique extérieure avaient un moment donné quelque espérance de netteté, bien qu'on fût vraiment las de l'éloge de Briand, qui implique le briandisme. On a été fort troublé du refus de répondre nettement à M. Tardieu, surtout au souvenir de certain discours découragé de M. Paul-Boncour, à Dijon, approuvé le lendemain dans son article par M. Herriot.

[...] Ce départ du ministère, sans doute, est moins mauvais que si les socialistes avaient participé. Mais c'est un ministère de Cartel, et déjà M. Léon Blum joue avec lui au mentor indulgent. La séance d'hier n'est pas faite pour rassurer.

« L'œuvre ne peut refuser aucun ouvrier. »

De M. Eugène Lautier, dans l'*Homme Libre* (8. 6. 32), sous le titre « La rentrée des Chambres. La déclaration ministérielle » :

Edouard Herriot recueille le lourd héritage de dix années de fraude ou de complaisance imbriquées. Par son ascendant populaire, il offre au pays une chance que l'on ne doit pas sous-estimer.

Quelques-uns de ceux qui l'entourent et qui voudraient le diriger l'incitent à la sécession nationale.

J'ai toujours eu pour lui plus de considération et de respect que certains de ses courtisans de gauche qui le condamnaient sans merci dans les heures difficiles. C'est pourquoi je souhaite qu'il ait assez d'ascendant sur ses amis pour leur faire comprendre que son œuvre ne peut refuser aucun ouvrier.

« Accumulation de phrases quarante-huitardes. »

De M. J. Berlioz, dans l'*Humanité* (8. 6. 32), sous le titre « Première étape de la concentration, de Blum à Flandin » :

La déclaration ministérielle est une accumulation de phrases quarante-huitardes sur la démocratie et l'orga-

nisation du monde (?) enveloppant des menaces précises contre la classe ouvrière. [...]

Les menaces claires des radicaux, le soutien enthousiaste des socialistes, la comédie d'opposition tardieusarde : aspects combinés d'une recrudescence d'offensive de la bourgeoisie ; justification par les faits de notre politique classe contre classe à laquelle il faut nous efforcer de gagner l'ensemble du prolétariat, et en premier lieu les ouvriers socialistes, qui n'ont tout de même pas voté pour le mariage Blum-Flandin, avec la grande pénitence et l'agression antisoviétique dans la corbeille !

« On aurait pu souhaiter une majorité encore plus confortable. »

De M. Raoul Sabatier, dans le *Journal* (8. 6. 32), sous le titre « M. André Tardieu, qui a pris la tête de l'opposition, a dans un éloquent discours défendu l'œuvre de l'ancienne majorité » :

Le Cabinet Edouard Herriot a fait ses débuts devant la Chambre. Débuts largement victorieux, puisque l'ordre du jour de confiance a réuni 384 voix contre 115 à l'opposition.

On aurait pu souhaiter, à la veille des conférences de Lausanne et de Genève, une majorité encore plus confortable. Dès cette séance où la Chambre nouvelle avait, pour la première fois, à prendre une responsabilité d'ordre national, la politique pure a, hélas ! repris ses droits.

La discussion ne manqua pas de tenue, bien que nombre de jeunes députés, chez qui l'ardeur fiévreuse de la lutte électorale n'est pas encore apaisée, aient parfois donné un caractère un peu tumultueux à l'expression de leur hostilité ou de leur sympathie.

« Le Cabinet se sent dans un équilibre instable. »

Du *Journal des débats* (8. 6. 32), sous le titre « La déclaration ministérielle » :

Les rédacteurs de la déclaration ministérielle ont eu avant tout le souci d'être prudents. C'est l'impression que laisse une première lecture, forcément rapide, de ce document. Le gouvernement était obligé de tenir compte à la fois des événements et de ses amis. Mais ces deux nécessités sont contradictoires : les événements commandent la sagesse, les amis conseillent la folie.

De là une recherche d'un juste milieu et un désir de circonspection. Le morceau de bravoure sur la laïcité et l'école unique est la satisfaction la plus visible donnée au Cartel. On sait ce que nous pensons de ce sujet. En tous temps, ces manifestations de l'esprit de système et de l'intolérance sont mauvaises. Dans l'état présent du monde, elles sont pitoyables. Mais il fallait bien que le ministère donnât quelque chose à ses troupes.

[...] Radical par sa formation, radical par les tendances des ministres, et même maçonnique, contraint par les élections de ménager sa gauche socialisante et semi-révolutionnaire, obligé par les événements de tenir compte de sa droite, le Cabinet Herriot se sent dans un équilibre instable. Il a commencé par éviter les mouvements brusques. La déclaration ministérielle est l'expression prudente de ses soucis.

« Nécessités de gouvernement et nécessités électorales. »

De M. C.-J. Gignoux, dans la *Journée Industrielle* (8. 6. 32), sous le titre « Le registre des hypothèques » :

[...] Cette journée nous a appris qu'il y avait des nécessités de gouvernement et des nécessités électorales et qu'on échappe difficilement aux secondes, même quand les premières s'imposent et qu'on entend s'y conformer. Nous le savions déjà. Notre admiration pour le jeu normal des institutions sera complète le jour où le peuple, dont tout le monde prétendait hier à qui mieux mieux interpréter l'exacte volonté, aura parfaitement saisi qu'un scrutin dure un jour et une législature quatre ans et que, selon le mot de M. Lucien Romier, la politique « n'est plus libre » sitôt qu'elle devient digne de son nom en escomptant de durer.

Les ponts sont coupés avec le centre.

Du *Matin* (8. 6. 32), sous le titre « M. André Tardieu est intervenu dans le débat qui suivit la lecture de la déclaration » :

Avec beaucoup de courage et de sportivité, le chef de l'ancien gouvernement voulut défendre l'œuvre de la majorité d'hier, faire le procès du Cartel et s'efforcer de mettre M. Herriot dans l'obligation de choisir entre l'appui du centre et celui de l'extrême gauche.

L'opération était délicate et la question insidieuse.

M. Herriot, qui, dans une interruption, avait déjà déclaré « qu'il n'était pas un mendiant », se garda d'y répondre en se bornant à assurer qu'il resterait fidèle à son parti et que celui-ci entendait garder son entière liberté, même à l'égard des socialistes. Le président du Conseil se refusa également à préciser plus qu'il ne l'avait fait dans la déclaration ministérielle son programme à la conférence du désarmement, voulant se conserver les mains libres pour une négociation délicate.

Une telle attitude, quoique vigoureusement applaudie sur de nombreux bancs, devait inévitablement couper les ponts avec le centre et restreindre la majorité du Cabinet en la rejetant nettement à gauche. Cependant, au moment du scrutin, les hésitations furent nombreuses sur certains bancs de la minorité d'aujourd'hui. Sans doute était-il prématuré de lui imposer d'emblée une attitude précise avant même que les groupes fussent constitués et pliés à la discipline imposée par leurs chefs.

Mesure, précision, gravité.

De l'*Œuvre* (8. 6. 32) :

La déclaration ministérielle avait été conçue, de toute évidence, beaucoup moins pour soulever l'enthousiasme que pour convier à la réflexion : de la mesure, de la précision, de la gravité : la gravité des heures graves.

[...] Le Cabinet Herriot a eu ainsi non pas seulement une large majorité, mais la majorité que son chef, en un discours sobre, poignant, contenu, avait lui-même définie.

« Grande journée des effusions. »

De M. Emile Buré, dans l'*Ordre* (8. 6. 32), sous le titre « La journée des effusions » :

La déclaration ministérielle fut telle que nous l'attendions : elle s'efforça de plaire aux socialistes sans trop troubler les grands intérêts capitalistes. Edouard Herriot doit glisser entre la gauche et la droite, et comme il ne manque pas d'ampleur sa gêne est visible. Il a des étouffements, des faiblesses qui nous font craindre pour sa santé. Il ne pourra évidemment se sauver longtemps par des équivoques, et c'est ce qui effraye ses amis, à vrai dire beaucoup moins nombreux qu'on pourrait le croire, en prenant connaissance du vote sur l'ordre du jour de confiance.

Ce fut hier, en somme, la grande journée des effusions. Effusions patriotiques, effusions sociales : le cœur chaleureux, innombrable, d'Edouard Herriot a soupiré, palpité, saigné pour gagner la faveur du Parlement : il l'eût obtenue à moins de frais. Mais nature oblige ! Que se laissent toucher ceux qui ont la sensibilité facile! Nous continuerons, nous, de nous défier d'un président du

Conseil lamentant aujourd'hui les malheurs qu'il niait hier au point d'aider à l'élection de socialistes qui ne peuvent que les aggraver. Il y a des républicains nationaux qui aiment à être battus. Nous ne sommes pas de ceux-là, et le spectacle que nous offre le gouvernement actuel, prêt à faire cause commune avec les partis qu'il décima il y a un mois, nous paraît scandaleux, démoralisant. Nous ne parviendrons à oublier le passé que si l'avenir nous contente. Aux actes, Edouard Herriot ! C'est sur vos actes, non sur vos discours pathétiques, que nous entendons vous juger.

« Une atmosphère favorable aux réalisations. »

De M. Marcel Lucain, dans *Paris-Midi* (8. 6. 32), sous le titre « Conclusions du débat. Programme, majorité et réalisations » :

D'une manière générale, la composition du Cabinet, l'énoncé de son programme et la large majorité dont il dispose ont créé une atmosphère favorable aux réalisations. M. Herriot est apparu, hier soir, dans une forme parfaite, souriant et heureux, au milieu des couloirs. Il s'est même répandu en anecdotes charmantes. M. Tardieu souriait aussi. L'air était à la détente. Et la détente est parfois le commencement de l'entente...

« La déclaration fera certainement sensation à l'extérieur. »

De M. Alfred Oulman, dans le *Petit Bleu* (8. 6. 32), sous le titre « Petits bleus du matin. C'est trop beau ! »

La déclaration ministérielle a été bien accueillie. A part de très rares exceptions, il en est d'ailleurs toujours ainsi. Une déclaration ministérielle n'engage à rien : pas plus le gouvernement qui la fait que les parlementaires qui l'approuvent. Le lendemain, on n'y pense plus, le gouvernement fait ce qu'il veut et les approbateurs de la veille le combattent. [...]

La déclaration fera certainement sensation à l'extérieur. Elle a été suivie d'un vote qui ne manquera pas, lui aussi, d'impressionner nos voisins. Déjà, de toutes parts, à l'étranger, on rendait hommage au calme de notre période électorale. On constatera aujourd'hui que quand certains intérêts nationaux sont en jeu, l'union se fait automatiquement entre tous les Français.

Que M. Germain Martin redresse la situation financière, que M. Herriot nous défende à Lausanne, cela sera déjà très bien, on n'insistera pas sur les autres promesses du programme du gouvernement.

La majorité eût été plus forte sans l'intervention de M. Tardieu.

Du *Petit Journal* (8. 6. 32) :

La Chambre a voté par près de 400 voix, contre 150, l'ordre du jour de confiance déposé par le groupe radical et approuvé par le groupe socialiste.

La majorité eût été sensiblement plus forte sans l'intervention de M. André Tardieu. Celui-ci, qui avait fait dépendre son vote et celui de ses amis de la réponse de M. Herriot à une question relative à la position de la France à la conférence du désarmement, fit, en quelque sorte, une obligation de s'abstenir à ceux de ses anciens collaborateurs qui sont inscrits à la Gauche radicale. La majorité de ce groupe a, d'ailleurs, voté pour le gouvernement.

Il semble que la décision des socialistes de voter pour le Cabinet ait inspiré à l'ancien président du Conseil la crainte que son successeur ne leur sacrifie une thèse dont M. Herriot a rappelé qu'elle émanait de lui, en ajoutant qu'il lui était impossible, dans l'intérêt même du pays dont il a maintenant la charge, de s'expliquer plus clairement.

Pondération et loyale énergie.

Du *Petit Parisien* (8. 6. 32), sous le titre « L.. grand débat de politique générale » :

La pondération et la loyale énergie de son langage l.. ont valu, de la part de l'ensemble du Parlement, l'a.. cueil le plus chaleureux ; et la majorité des députés o.. répondu par leur vote et par leur sagesse à la sagesse d.. notre « grand et beau pays » qui sent combien il im.. porte de soutenir, dans les heures que nous vivons, l.. hommes qui assument les lourdes responsabilités d.. pouvoir.

Idéal et but de la réaction.

De M. Pierre Laine, dans le *Populaire* (8. 6. 32), sous le titre « Le débat » :

Du débat qui s'engagea très tard et qui fut bref, on retiendra une double et utile leçon.

On opposera à l'attitude de la réaction celle de notr.. groupe socialiste, si magistralement exprimée et expli.. quée par notre ami Léon Blum, dans une courte décla.. ration qui déchaîna l'enthousiasme d'une grande ma.. jorité de la Chambre.

On se rappellera également que la réaction n'a qu'u.. idéal : se cramponner au pouvoir ou dans une majorité et qu'un objectif : faire échec à la démocratie en sacri.. fiant même, s'il le faut, l'intérêt du pays.

« Un contingent de républicains existe dans la nouvelle assemblée.

Du *Quotidien* (8. 6. 32), sous le titre « Les suite.. d'une belle victoire républicaine » :

Nous n'attendions pas moins d'une Chambre régénérée par le suffrage universel.

Sur un programme de réformes, d'action démocra.. tique et de « désarmement moral », M. Edouard Herri.. l'emporte avec une majorité de 238 voix.

La preuve est faite : un contingent de républicai.. existe dans la nouvelle Assemblée, avec lesquels il e.. possible d'entreprendre de vastes réalisations.

Le président du Conseil est apparu à cette Chambr.. où tant de « nouveaux » attendaient impatiemment .. parole, comme un homme de grand talent.

Sans doute M. Herriot ne vise pas directement à l'idé.. qui est l'objectif de toute sa vie, mais il voit les pr.. blèmes urgents qui requièrent sa bonne volonté et entend les résoudre.

« Un programme de travail. »

De M. Albert Bayet, dans la *République* (8. .. 32), sous le titre « Au travail » :

La déclaration lue hier à la Chambre par Edouard Herriot est un programme de travail. L'auteur en a ban.. avec soin tout ce qui aurait pu paraître un appel a.. passions, même les plus nobles et les plus légitimes. .. a tracé les grandes lignes de ce que doit être l'actio.. constructive de demain.

Le pays lui saura gré d'avoir dit avec mesure, ain.. qu'il convenait, mais avec précision, ce qui fait la gra.. vité de la situation présente : une crise économiqu.. « dont la France souffre comme les autres nations » un déséquilibre budgétaire né de « procédés de temp.. risation » ; enfin une crise internationale qu'Herriot définit d'un mot : « Le monde est en désarroi. »

Le tableau, sobre mais franc, contraste heureuseme.. avec les images mirifiques offertes au peuple de Fran.. au temps de la prospérité. L'inventaire annoncé par He.. riot, et que nous espérons prochain, contribuera pui.. samment à donner au pays l'impression que les Gauch.. n'entendent plus le bercer de phrases creuses, mais .. mettre honnêtement en face de la réalité.

La déclaration satisfait le patriotisme du pays.

Du *Temps* (8. 6. 32), sous le titre « La déclaration ministérielle » :

Nous constatons bien volontiers aujourd'hui que la déclaration ministérielle satisfait le patriotisme généreux de notre pays. Mis en présence de nécessités que ni programmes de partis ni théories transcendantes ne sauraient éluder, le nouveau gouvernement atteste, dès son premier contact avec le Parlement, qu'il connaît son devoir et qu'il entend le réaliser par un effort auquel une forte majorité de la nation sera associée. On trouve dans la déclaration ministérielle cette mesure et cette prévoyance qui confèrent à tout gouvernement l'indispensable autorité. Sans doute convient-il d'attendre le gouvernement à l'épreuve prochaine des réalisations ; du moins ces promesses téméraires ou chimériques que renferment quelquefois les proclamations politiques nous ont-elles été épargnées.

« Parler pour ne rien dire. »

De M. Gustave Hervé, dans la *Victoire* (8. 6. 32), sous le titre « A la remorque des événements » :

J'ai bâillé dix fois au moins en lisant la déclaration ministérielle. Elle est aussi vide et aussi creuse que le message du président de la République, de qui on n'attendait que quelques phrases prudentes et incolores, comme le veut le rôle effacé que la Constitution impose à nos pauvres chefs d'Etat.

J'avais la naïveté d'attendre d'Herriot quelque chose de plus net, de plus substantiel, de plus neuf.

Or, qu'avons-nous lu ou entendu ? La classique déclaration ministérielle que nous font depuis cinquante ans à peu près tous les présidents du Conseil : celle que ferait Tartempion si la faveur du suffrage universel et les combinaisons de partis nous valaient le bonheur de l'avoir comme président du Conseil.

C'est flou, c'est vague, c'est plat, c'est flasque ; c'est sans couleur, sans relief, sans nerf, sans flamme, sans horizon ; on appelle cela vulgairement : parler pour ne rien dire. Sur le programme du nouveau ministère, on est aussi avancé après l'avoir lu qu'avant.

S'il n'y avait pas le couplet sur l'école unique, la grande pensée de la franc-maçonnerie radicale, on ne croirait jamais que c'est le chef du parti radical qui vient nous débiter ces pauvretés.

Autant qu'on peut comprendre le sens de cette médiocre littérature, on croit comprendre que sur les deux grosses questions qui vont se débattre à Lausanne et à Genève, le désarmement et les dettes allemandes, il est de l'avis de Tardieu.

Herriot a eu sa victoire.

De la *Volonté* (8. 6. 32), sous le titre « Editorial. La majorité d'Edouard Herriot » :

Non seulement le ministère Herriot vivra, mais il peut vivre librement, et sur la base du programme radical, dont le président du Conseil a déclaré vouloir s'inspirer en toute circonstance. La nouvelle Chambre, après un débat qui a été, par moment, extrêmement confus, a donc immédiatement pris sa physionomie propre, encore plus radicale et radicalisante qu'on ne pouvait le soupçonner.

De la déclaration ministérielle il y a peu de choses à dire. En thème de politique sociale, elle a affirmé le principe de la gratuité complète de l'enseignement secondaire, que 390 députés ont admis sans difficulté. En thème de politique extérieure, elle a affirmé la continuité, dans l'évolution, de l'œuvre ébauchée dès 1924. Pour le reste, elle est volontairement assez vague pour laisser au gouvernement, en vue des délibérations de Genève et de Lausanne, les mains entièrement libres. A Edouard Herriot, maintenant, d'agir pour le mieux. Il est possesseur d'une sorte de blanc-seing qu'il utilisera selon les événements et l'inspiration. Hier, sa maîtrise, sa sagesse et son humanité se sont manifestées avec un réconfortant éclat. Il ne pouvait espérer un début plus encourageant, plus chaleureux. Il a eu sa victoire : à lui de donner la sienne au pays et à la paix.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le bilan des forces morales de la France

ALLOCUTION DE M. GROUSSAU

Lors de la première séance tenue par la législature nouvelle, le 1er juin 1932, M. Groussau a, en sa qualité de doyen d'âge, pris place au fauteuil présidentiel et prononcé l'allocution d'usage. Nous donnons le texte de celle-ci d'après le *Journal Officiel* (2. 6. 32) :

M. le président. — Mes chers collègues, l'honneur d'une présidence éphémère me vaut le droit d'adresser à mes collègues, anciens et nouveaux, un cordial salut. Les nuances politiques qui séparent les membres de cette assemblée ne doivent pas avoir pour conséquence de supprimer une certaine confraternité qui permet à chacun de nous d'avoir de l'estime ou même de l'affection pour les collègues dont les opinions ne sont pas les nôtres. (*Applaudissements.*)

D'ailleurs, les événements actuels, dont nul ne peut contester la gravité, commandent l'union entre tous ceux qui ont le souci des intérêts supérieurs de la patrie. (*Très bien ! Très bien !*)

A l'intérieur, pendant qu'une crise économique intense porte atteinte aux forces matérielles de la nation, permettez-moi d'examiner rapidement où en sont les forces morales qui lui sont indispensables.

La principale source de nos forces morales réside dans la famille.

La famille.

Si le nombre des députés inscrits au groupe de la famille suffisait pour réaliser une politique familiale, on pourrait constater avec une pleine satisfaction que, dans la dernière législature, nous étions 367. Nous avions une large majorité. Quel fut le bilan de nos succès ? Quelques améliorations dans les lois fiscales et dans les lois d'assistance.

Est-ce suffisant, pendant que la natalité ne cesse de diminuer, pendant que les divorces et la licence des rues augmentent, alors qu'une statistique effrayante nous apprend que, chaque semaine, à Paris, sur environ 800 naissances on compte 200 enfants naturels ?

La famille française crie : Au secours ! Elle réclame les droits qui lui sont dus. Elle ne tarderait pas à les obtenir si le vote familial, proposé à la Chambre depuis douze ans, finissait par prévaloir. (*Applaudissements à droite.*) Les députés, sachant qu'ils devraient être réélus par les chefs de famille nombreuse, ne tarderaient pas à se créer une mentalité nouvelle. Ils comprendraient vite et mieux que les familles nombreuses sont créancières de la nation, que leur protection est un devoir

pour les gouvernants, que, en réalité, favoriser les familles nombreuses, c'est travailler pour l'honneur, la prospérité et l'avenir de la France. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Droits de la famille dans l'éducation des enfants

En attendant cette transformation électorale, les droits de la famille dans l'éducation des enfants s'imposent aux pouvoirs publics. Les droits des parents découlent de leurs devoirs, car ils sont responsables de la formation de leurs enfants. (*Très bien ! Très bien ! à droite.*) La liberté de l'enseignement est le complément nécessaire de la liberté de conscience, et l'école publique elle-même doit être et ne doit être que l'auxiliaire de la famille. Ce serait une sorte d'expropriation des enfants que de les élever à l'encontre des sentiments et des croyances de leurs parents. (*Applaudissements à droite.*)

Lorsqu'en 1882 la loi a institué l'école laïque, promesse solennelle a été faite qu'elle ne serait pas sans morale et sans Dieu. (*Applaudissements à droite.*) Il convient de rappeler en quels termes l'arrêté ministériel du 27 juillet a prescrit d'enseigner la distinction entre la loi écrite et la loi morale :

Nécessité d'une éducation morale.

« La loi écrite fixe un minimum de prescriptions que la société impose à tous ses membres sous des peines déterminées. L'autre, la loi morale, impose à chacun, dans le secret de sa conscience, un devoir que nul ne le contraint à remplir, mais auquel il ne peut faillir sans se sentir coupable envers lui-même et envers Dieu. » (*Applaudissements sur divers bancs à droite. — Mouvements divers.*)

Les garanties promises aux familles catholiques ont disparu. Dans les écoles publiques, telles qu'elles sont organisées en France, à la différence de tant d'autres pays, l'instruction est pour ainsi dire isolée, en dehors de toute éducation morale et religieuse.

Qui pourrait nier la crise de la moralité, la croissante criminalité de l'enfance, ce désarroi mortel contre lequel les lois deviennent impuissantes ?

C'est que les lois n'ont pas la force de remplacer les obligations de la conscience. Il y a un législateur supérieur, celui dont on se préoccupait en 1882, qui a établi les règles auxquelles on doit obéir. Souvenons-nous de la magnifique déclaration inscrite à la première page d'une de nos Constitutions — d'une Constitution républicaine, — celle de 1848 : « La République reconnaît des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives. » (*Applaudissements à droite.*)

Les religieux et le droit d'enseigner.

Puis-je ajouter que notre législation contient une disposition qui a suscité les protestations non seulement des familles catholiques, mais des anciens combattants, de notables universitaires, de patriotes épris de justice et de liberté ? C'est l'interdiction d'enseigner dont sont frappés les religieux et les religieuses, en vertu d'une loi d'exception datée de 1904. Lorsqu'ils tiennent des écoles en Orient, on les subventionne et parfois on les décore. N'est-il pas temps de restituer à ces âmes d'élite les droits qu'elles méritent ? (*Très bien ! Très bien ! à droite.*)

Je souhaite, en terminant, que la paix religieuse, plus nécessaire que jamais, soit établie dans la justice et dans le patriotisme. Le patriotisme a créé pendant la guerre l'union sacrée, et les beau[...] morales ont jailli sous toutes les formes. Un co[...] rage indomptable et une confiance invincible o[...] fait des héros et remporté la victoire.

Dans la paix, puisse l'union sacrée maintenir l[...] forces du dévouement à la patrie ! Que cette uni[...] sacrée prenne la devise gravée sur les murs de n[...] édifices, que la liberté, l'égalité et la fraterni[...] soient, dans leur application la plus généreuse, l[...] inspiratrices de nos lois ! (*Applaudissements.*)

Hérédité et races, par L. MAC-AULIFFE, A. CONSTANTIN, J. MONCHANIN, A. VALENSIN, E. LÉTARD, L. CUÉNOT, A. LÉONET, L. MAYET, A. PHILI[...] C. PETIT. — Un vol. [.]0 × 13 cm. de 278 pages. Prix, 15 francs. Editions du Cerf, Juvisy, 193[.]

« La question complexe et si importante par ses con[...] séquences sociologiques et morales de l'hérédité et d[...] races est traitée dans ce volume par un groupe [...] savants spécialisés. C'est dire que le lecteur est sû[...] d'être mieux informé sur chacune des parties de [...] question que si elle était l'œuvre d'un unique vulgaris[a]teur. L'auteur non spécialiste risque de déformer [...] thèse ou, s'il est spécialiste sur un point, de lui donn[...] trop d'importance. Il est de plus intéressant de vo[...] comment s'affrontent les thèses et parfois comment ell[...] divergent sinon sur l'essentiel, du moins sur le par[ti]culier. Cela donne un charme de plus à l'étude et [...] lecteur est tout heureux d'avoir, en son for intérie[...] son mot à placer.

» On pourrait croire que la diversité des auteurs [...] nuire à l'unité de l'ouvrage. Il n'en est rien ici. S[...] y a quelques divergences et quelques réalités, cette un[...] est sauvée par un plan de conférences bien construi[...] par le sentiment religieux des auteurs qui fait converg[...] leurs enseignements, comme le dit le docteur Biot da[...] la préface, sur le souci de la dignité de la person[...] humaine.

» L'ouvrage contient dix chapitres : six sur l'héréd[...] et quatre sur les races. Après avoir donné le mécanism[e] mendélien de l'hérédité et montré la valeur de l'hyp[o]thèse de l'hérédité des caractères acquis, les auteu[...] montrent les conséquences de l'hérédité en patholog[...] en psychologie et en sociologie. Un dernier chapitre est [...] « l'hérédité et la morale ». Mais il ne s'agit pas ici d'[...] sermon plus ou moins senti sur les conséquences q[...] peut avoir dans son hérédité la mauvaise conduite d'[...] homme — ce sermon naît tout naturellement de [...] lecture du livre et le lecteur se le fera facilement à l[...] même, — il s'agit de ce que pense la morale cath[o]lique de l'eugénisme, qui voudrait le certificat prénupti[...] et la stérilisation des inaptes.

» Un effet de l'hérédité, c'est la formation des race[s]. L'ouvrage ne traite que des races humaines. On no[...] fait d'abord le tableau des races préhistoriques [...] actuelles. On essaye ensuite de voir comment, biolog[i]quement et psychologiquement, elles diffèrent. Y e[...] a-t-il une qui peut prétendre à une supériorité sur l[...] autres ? Vient enfin un essai de synthèse des races e[...] une espèce humaine unique ou non. Et c'est ici qu[...] sont traitées les questions si capitales, et où la scien[...] est si incertaine, du monogénisme et du transformism[e] appliqué à l'homme. L'auteur, l'abbé Monchanin, mont[...] qu'un catholique peut envisager en face toutes les hyp[o]thèses scientifiques, tout en restant fermement attach[...] à ce que le dogme lui demande de croire.

» La lecture du livre est très intéressante. Quelque[s] chapitres sont d'une clarté qui charme. Inutile de di[...] quel profit peuvent tirer de sa lecture et tous les soci[o]logues et tous les moralistes et tous les éducateurs. [...] G. F. » (*Revue apologétique*, déc. 1931).

« L'ACTION CATHOLIQUE »

DOCTRINE ET ACTION

Problèmes du dehors

De la *Croix* (18. 5. 31) :

On nous communique cette lettre, adressée par le T. R. P. Gervais Quénard, Supérieur général des Augustins de l'Assomption, aux religieux de son Institut.

Elle traite de problèmes trop importants et trop actuels, elle vient d'une autorité trop haute pour que, dans les temps troublés où nous vivons, nos lecteurs ne trouvent pas intérêt et profit à en recueillir l'enseignement.

MES BIEN CHERS FRÈRES,

Nous ferons aujourd'hui un peu de politique, mais de la politique à travers laquelle notre ministère religieux doit se tracer une direction positive et aussi conforme que possible aux enseignements du Saint-Siège.

Impossible de ne point parler tout d'abord de la crise dans laquelle le monde se débat. A force de progrès, les hommes ont élevé une vaste tour de Babel dans laquelle ils ne se comprennent plus. Le cours même de la vie matérielle se trouve obstrué, et les grands maîtres du pouvoir ou de la science cherchent en vain des solutions. De cet ordre économique, les problèmes passent bien vite à l'ordre politique et à l'ordre moral, où ils confinent au domaine religieux. Et c'est par ce dernier côté que pourrait peut-être venir la lumière la plus abondante. Le royaume de Dieu offrirait ainsi, par surcroît, la sécurité même temporelle à ceux qui voudraient écouter sa doctrine.

Il convient d'entrevoir au moins ses multiples problèmes, qui attendent si difficilement des hommes une solution convenable. Sur plus d'un point, l'Eglise a déjà multiplié ses recommandations. Mais précisément parce qu'on se trouve ici aux confins du terrain strictement religieux, certains milieux catholiques, attachés à des doctrines excessives ou à une tradition mal comprise, sont les premiers à rejeter ses conseils. Plusieurs même s'acharnent effrontément à discréditer auprès des fidèles l'action des représentants du Siège apostolique, et, par une étrange anomalie, la voix du Pape se trouve parfois mieux comprise par des adversaires d'hier, situés dans ce qu'on appelle la Gauche, que par d'autres groupes, auxquels l'Eglise était considérée, *à tort*, comme étroitement liée.

Nous devons nous éclairer nous-mêmes à cette bonne source ; rectifier nos propres opinions, s'il y avait lieu, et guider ceux qui nous sont confiés dans le sillage toujours sûr de la barque de Pierre.

Quelques exemples nous montreront la nécessité d'étudier ces graves questions, et de transmettre autour de nous la vraie note de l'Eglise. Je pense que nos étudiants s'y appliquent avec soin dans leurs cours de sociologie, mais tous nos religieux doivent s'y intéresser, spécialement en relisant les Actes si lumineux des quatre derniers Papes.

I. — La paix entre les nations.

Voilà un sujet tout chrétien. Un prêtre doit sûrement prêcher la charité entre les peuples, comme il la demande aux individus. Le Pape ne cesse d'en exprimer le souhait.

Or, presque en tous pays, des voix s'élèvent qui, mettant la nation au-dessus de tout, considèrent comme un devoir d'exalter l'orgueil national, d'invoquer un égoïsme sacré, de montrer partout des ennemis par delà les frontières, et parfois de poétiser les beautés du canon ou la fraîcheur de la guerre. Ces voix, qui n'aiment pas les nuances, nous accuseront très vite de manquer de patriotisme, ou tout bonnement de trahir notre pays. C'est une injure facile, et que nous n'acceptons pas. En tout cas, leur thèse ne saurait être notre Evangile à nous, ni surtout l'Evangile tout court, qui les gêne horriblement, ce qui est mauvais signe. L'esprit chrétien doit pousser les nations elles-mêmes à un respect réciproque, à une bienveillance sincère, à de patientes concessions, et aussi à une collaboration fraternelle. Cette doctrine traduit les enseignements répétés du Sauveur sur la charité, et elle ne saurait fléchir, même en présence de la mauvaise volonté, ou, pire encore, en présence de la mauvaise foi des ennemis. Le jour où le prêtre, ministre de paix, ne pourrait plus la faire entendre, il ne lui resterait qu'à gémir et à prier, mais il ne saurait lui-même en appeler à la violence fratricide.

Militaires et hommes d'Etat ont le devoir douloureux de veiller à l'indispensable sécurité par les moyens appropriés, et chaque citoyen doit rester prêt à défendre son pays, s'il est attaqué. Mais, hors de là, quel immense champ libre est offert aux peuples pour parler d'apaisement et de concorde, de rapprochement, de sympathie et de concours mutuel. Au sein de tous les pays, le désir de la paix étreint les âmes.

Les nations cherchent à se dégager du carcan des armements qui les étouffe. Elles se regardent inquiètes, sans oser faire le premier pas, craignant d'être victimes de quelque monstrueuse duperie. Or, le premier effort à réaliser, c'est de prêcher bien haut le désarmement moral, que seuls les esprits violents oseraient réprouver. Ceux-là, hantés par le danger, ne voient plus que la défense à outrance ou même l'attaque préventive, pour assurer la suprématie de leur pays ou de leur race. Ils gardent sous pression les lecteurs de leur presse, ne pensent plus qu'à préparation militaire en fanatisant jusqu'aux enfants des écoles. Religion et humanité demanderaient pourtant à dilater le vœu intime et profond qui se trouve comprimé au cœur des peuples. Cultivé par de sages élites et diffusé d'un pays à l'autre, ce vœu s'imposerait peu à peu d'une façon irrésistible aux dirigeants de ce monde. Il y a là une tâche à encourager.

Malheureusement, les violents l'emportent avec des formules simplistes qu'ils enfoncent à coups répétés dans le cerveau public. Beaucoup de catholiques se laissent entraîner par pure habitude ou sans réfléchir d'assez près à ces questions complexes, et ils croient parfois faire acte de vertu en suivant les docteurs attitrés de ce nationalisme aigu, qui n'hésitent pas à jeter leurs soupçons jusque sur les intentions du Pape, quand il prêche la paix.

Voilà ce que l'on constate en plusieurs pays, et je pourrais, pour la France, relever deux exemples concrets assez récents, qui attestent ces fâcheuses dispositions. Les catholiques n'auraient pas dû suivre, par exemple, les journaux nationalistes de Paris quand ils boycottaient une assemblée convoquée au Trocadéro pour y parler de la paix; ni quand ces journaux vouaient aux gémonies un homme d'Etat qui méritait certes plus d'un reproche, mais pas celui dont ils l'accablaient le plus, celui de s'être fait l'apôtre de la paix, en plein accord avec le désir cent fois répété du Souverain Pontife. Il serait scandaleux qu'on ne puisse prononcer le nom de paix sans être accusé de trahison.

On emprisonne ainsi l'opinion en de prétendues impossibilités, même en sachant que la nécessité imposera un jour le contraire, de gré ou de force. Ainsi on accuserait également de trahison celui qui oserait dire que les traités d'après-guerre pourraient subir quelques réajustements, hypothèse d'ailleurs envisagée par les négociateurs. Pareilles retouches sont délicates assurément. Mais est-il habile aux anciens vainqueurs de les écarter à tout prix, plutôt que de voir eux-mêmes dans quelle mesure ils pourraient en prendre l'initiative. L'initiative de la générosité leur donnerait le beau rôle et elle leur permettrait peut-être d'en tirer profit, alors qu'ils risquent d'être contraints un jour aux mêmes sacrifices, sans jouir de ces avantages. Mais non, jamais *un pouce de ces territoires* si rudement découpés ne saurait être cédé. C'est encore un de ces axiomes de la politique internationale qui rendent impossible tout arrangement.

Impossibilité : l'avait-on assez répété quand on cherchait un moyen pour réconcilier l'Italie avec le Pape ! Or, Pie XI déclara simplement un beau jour, aux diplomates étonnés, que c'était chose faite.

Pour la paix des peuples, on crie à l'utopie, et on laisse aux socialistes le monopole de cette idée juste et généreuse. Les catholiques, si instamment invités par le Pape, hésitent parfois à la revendiquer, sagement sans doute, mais hautement et sans écouter les seules voix de la force, sans se laisser décourager par les insuccès répétés, ni par les levées de boucliers contraires, ni par la lenteur du mouvement pacifique. Mieux que tous les autres, ils peuvent s'entendre d'un pays à l'autre, étudier attentivement toutes les possibilités de cette paix, ainsi que ses meilleures garanties, en propager l'idée, la rendre partout familière, et obtenir qu'un jour elle se trouve, elle aussi, réalisée, suivant le vœu du monde entier. Mais certains prétendent que, pour assurer la paix du monde, il faut surtout accumuler la poudre. C'est une méthode assurément discutable.

II. — L'impasse.

Le jour, d'ailleurs, semble venir où, faisant de nécessité vertu, les Etats se trouveront contraints de conclure au moins de larges ententes économiques, faute desquelles ils s'en iraient tous à la ruine. La faim et la misère ont fondu sur le monde par l'excès même des richesses accumulées. Un homme d'Etat comme J. Caillaux ne craint plus d'avouer que cette crise, par son existence, par sa durée et son intensité, est un échec pour l'intelligence humaine, et il fait appel à la pénitence comme un simple prédicateur. Il faudrait réclamer en plus un peu d'humilité, vertu difficile à prêcher aux Etats. Pauvre humanité, qui se trouve incapable de régler son propre progrès, et qui en arrive à ne plus se comprendre elle-même, juste au moment où elle se croyait à l'apogée de ses conquêtes ! Le progrès des sciences, en effet, la soif de l'or, l'ambition de certains princes des affaires avaient pu se déchaîner librement depuis la guerre ; ils avaient tout grossi démesurément, tout enflé d'une façon folle : l'argent, les entreprises, et jusqu'aux nécessités de la vie courante. Une compression devait nécessairement se produire. Elle provoque çà et là des explosions désastreuses, et elle exige de tous des restrictions sévères. Et nous voilà de nouveau en plein Evangile.

L'Eglise a mis en garde contre le libéralisme anarchique de la production. Elle conseille aux Etats d'intervenir discrètement dans les affaires, sans tuer toutefois l'initiative indispensable des individus. Les Etats cherchent bien, à vrai dire, à établir partout un certain équilibre entre la production et la consommation. Mais aussitôt les intérêts de la politique ou de la finance, la susceptibilité des orgueils nationaux se dressent entre les interlocuteurs, et les conférences se succèdent ou se prolongent, pendant que la crise continue à sévir et à s'étendre.

C'est là qu'il faudrait pouvoir recommander, même aux Etats, une certaine humilité, l'obligation de penser aux autres et à la collectivité humaine. Mais ce serait introduire une hérésie dans les habitudes diplomatiques, et l'Eglise seule est à même d'élever la voix pour donner efficacement ces conseils, d'apparence si simples.

La seule acceptation d'une doctrine plus chrétienne sur la souveraineté, permettrait déjà aux gouvernants de se plier plus facilement à la conciliation de leurs intérêts divers. Chaque Etat aime à se dire totalement indépendant et absolument souverain sur son territoire, alors qu'il devrait reconnaître que sa souveraineté a des limites, et qu'elle a des devoirs rigoureux à l'égard des autres. Son territoire lui-même ne pourrait-il donc jamais faire l'objet d'un léger sacrifice, sans croire pour cela que l'honneur soit perdu ? Le Pape en a donné un bel exemple en renonçant définitivement à ses Etats temporels, pour se contenter d'une petite propriété, simple pied à terre, et cela sans rien perdre de sa souveraineté, sans doute spirituelle, mais réelle et plus reconnue que jamais.

Avec ces notions d'un droit plus chrétien, il serait facile d'organiser une véritable Société des Nations. Chacune accepterait, sans se croire décapitée, une autorité supranationale, à laquelle elle déléguerait ses pouvoirs pour régler les principales affaires internationales et pour apaiser, de droit ou de force, tous les conflits éventuels. Une Cour suprême de justice, munie de forces suffisantes, pourrait assurer à la fois la sécurité et la paix. Mais on hésite à se rendre à ce juste principe. Devant le désir qui monte de toute l'humanité civilisée, les nations réunies à Genève l'examinent sans doute, mais en se heurtant à leur amour-propre ou à leur intérêt particulier. Pour le réaliser sans crainte, il faudrait pratiquer entre nations quelques-unes des vertus chrétiennes que l'on demande aux simples citoyens. Les opposants déclarent très haut qu'il faut désespérer de l'expérience tentée. Mais les catholiques n'ont pas le droit, semble-t-il, de répudier ainsi cette noble entreprise d'union et de paix, ou de la traiter trop vite de chimère. Ils ont le devoir de travailler à son succès. Répandus partout, ils représentent la partie la plus saine du monde S'ils voulaient prendre la peine de s'entendre entre eux, guidés par Rome et éclairés par les enseignements de l'Evangile, ils pourraient lui apporter la plus efficace des collaborations, et contribuer à affermir la paix du monde.

L'un des grands services de la S. D. N., le Bureau international du travail, présidé par un socialiste connu, a des statuts dont on pourrait retrouver plus

d'un élément dans les encycliques pontificales, et M. Albert Thomas ne manque pas de redire, en chacun de ses rapports, combien il apprécie les enseignements de l'Eglise.

Pourquoi les autres services ne recourraient-ils pas aux mêmes lumières ? Il appartient aux catholiques de les présenter convenablement. Ils pourraient même, au besoin, signaler comment les Ordres religieux en arrivent fort bien à constituer de petites Sociétés des Nations très pacifiques. Nous le voyons dans nos propres maisons d'études, où les membres de dix nations diverses vivent en parfaite harmonie, tout en communiquant entre eux dans la bonne langue de notre premier berceau. Pourquoi ne pas prêcher les mêmes principes aux nations elles-mêmes ? Sans doute, les chancelleries sont mal préparées à mettre le précepte de la charité à leurs programmes, et il faudra peut-être des siècles pour inculquer l'esprit évangélique aux groupements nationaux. Il appartient toutefois aux catholiques d'étendre à travers le monde cette paix, qui se trouve en fait déjà réalisée à l'intérieur d'immenses pays jadis morcelés, et de christianiser un nationalisme resté mi-païen, parce qu'il se base en partie sur des principes d'orgueil et d'égoïsme.

III. — Les partis politiques.

Les divisions si irréductibles constatées entre les nations se retrouvent, sous une autre forme, à l'intérieur de chaque pays, où elles sont créées par les intérêts divers plus encore que par les doctrines. Là aussi, le prêtre doit pouvoir s'orienter pour faire œuvre de lumière et de paix.

Rien ne met plus vite le feu aux esprits que les discussions politiques, et cela jusque dans la Cité de Dieu. On s'y entête d'autant plus qu'individuellement chacun peut y garder sa liberté d'opinion. Très sagement, en effet, l'Eglise déclare se mettre en dehors et au-dessus de tout parti politique et de toute politique de parti. En tous les Etats où se trouvent ses fidèles, elle accepte l'autorité vraiment constituée, et, sans trop s'inquiéter du régime constitutionnel ou des partis au pouvoir, elle veille simplement à la protection de la religion et de la morale.

La même règle s'impose au prêtre et aussi au simple fidèle, quand ils parlent au nom de l'Eglise. Ils ne sauraient inféoder l'Eglise à un régime ou à un parti, pas plus à droite qu'à gauche. En un temps où les catholiques français croyaient encore très fort à l'union indissoluble du « trône et de l'autel », le P. d'Alzon et le P. Picard eurent l'occasion de réclamer leur indépendance absolue, d'abord à l'égard du comte de Chambord, quand on attendait son avènement, et plus tard à l'égard du comte de Paris, après la fondation de la *Croix*. Cette liberté d'allure est un exemple à retenir.

En certains pays, comme l'Angleterre, les évêques ont solennellement déclaré à leurs fidèles qu'ils pouvaient adhérer sans crainte aux divers partis existants, à la seule condition de réserver leur liberté en tout ce qui pourrait éventuellement se présenter contre leur conscience ou contre la religion.

Une direction aussi large appellerait sans doute des réserves en France, mais elle indique fort bien l'esprit dans lequel il faut regarder les partis politiques... En France, la lutte antireligieuse a sévi si longuement qu'on a peine à s'en dégager, de part et d'autre. Beaucoup de lois, forgées par un laïcisme hostile, restent d'ailleurs en vigueur ; et même, si l'opinion n'en est plus à l'anticléricalisme, il faudra encore du temps pour purifier l'atmosphère dans certains partis qui en ont vécu longtemps et qui en gardent soigneusement les oripeaux.

Cependant, les mots de Gauche et de Droite tendent à devenir aussi, comme on l'a dit, de simples expressions de topographie parlementaire. Des groupes catholiques, préoccupés surtout de progrès social et de liberté civique, laissés d'ailleurs très libres par les autorités ecclésiastiques, commencent à prendre position du côté où l'on n'était pas habitué à les voir. Gardons-nous de leur jeter nous-mêmes la pierre. Les encouragements iraient certainement beaucoup moins sur divers points à quelques docteurs situés à droite, même en excluant ceux qui sont condamnés et qui reprennent à leur compte les couplets de l'anticléricalisme contre Rome et les évêques.

Laissant à chacun sa liberté politique, le prêtre n'a donc pas à prendre parti lui-même. Placé dans un juste milieu, il s'y trouvera au bon endroit pour y accueillir toutes ses ouailles sans exception, et pour conseiller à tous une sage modération.

IV

Respect de l'État et collaboration des catholiques.

On s'étonne parfois que l'Eglise reconnaisse très vite certains gouvernements, qu'elle traite avec eux et qu'elle demande pour eux le respect et la soumission des fidèles.

Dès qu'une autorité se trouve régulièrement constituée, et qu'elle agit comme Etat responsable de la *chose publique*, elle exerce une fonction d'ordre et de gouvernement qui mérite déférence et soumission, même si les citoyens gardent le droit de chercher à la changer par des moyens honnêtes.

On comprend dès lors que l'Eglise traite aussi avec une différence marquée un parti qui, professant certaines doctrines erronées, a assumé le pouvoir régulier de l'Etat et de simples partis plus ou moins similaires qui, dépourvus d'autorité, n'ont aucune mission pour parler au nom d'un Etat constitué. En présence d'un Etat, elle reconnaît une autorité avec laquelle elle peut traiter pour le bien des âmes, en faisant abstraction de certaines doctrines, tant qu'elles ne se heurtent pas directement aux droits de la religion. Elle ne manque pas alors de faire ses réserves ou d'élever ses protestations. Pie XI a pu ainsi contracter avec Mussolini deux accords mémorables : le traité et le concordat du Latran, où l'Etat italien accepta d'ailleurs, avec un profond respect, la plupart des prescriptions du Code canonique. Des incidents éclatèrent ensuite. Le Pape protesta vigoureusement dans l'encyclique *Non abbiamo bisogno* et releva alors des erreurs, passées d'abord sous silence. Puis le calme fut rétabli par un complément d'accord.

Les tenants de l' « Action française », condamnés par Rome, et les socio-nationalistes d'Hitler, réprouvés par les évêques d'Allemagne, ne sauraient, au contraire, prétendre à un traitement de faveur. Ils ne représentent pas une autorité d'Etat et se présentent simplement avec le danger de leurs erreurs. L'Eglise ne peut que mettre ses fidèles en garde, sans traiter avec ces partis. Les dirigeants d' « Action française » ont été condamnés avec plus de sévérité, parce qu'ils cherchaient plus directement à s'emparer des catholiques. On voit d'ailleurs comment, devenus de faux directeurs de conscience, ils ameutent les fidèles contre les chefs de l'Eglise, comme une vraie secte religieuse.

A l'exemple même de l'Eglise, les fidèles doivent un respect convenable aux autorités civiles, fussent-elles non catholiques ou même sectaires (!) et ils

doivent s'y soumettre en tout ce qui ne va pas contre leur conscience. C'est un ordre déjà donné très catégoriquement par saint Paul, même au temps de Néron. On connaît le long passage de l'Epître aux Romains (XIII, 1-7) : « Que toute âme soit soumise aux autorités supérieures, car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu... Il est donc nécessaire d'être soumis, non seulement par crainte de châtiments, mais aussi *par motif de conscience.* »

On l'oublie trop facilement, surtout en France, où l'on a trop pris l'habitude de considérer le gouvernement comme un ennemi avec qui il ne faut jamais pactiser, et que l'on peut malmener ou ridiculiser à plaisir. Sans perdre le droit de réclamer énergiquement contre les lois mauvaises ou contre les actes hostiles, nous devons garder un respect convenable, même pour les adversaires, spécialement pour ceux qui sont revêtus de l'autorité. Ceci a pu être oublié dans le feu des luttes anciennes, et doit être condamné. Le cardinal Liénart rappelait encore dernièrement cette obligation de respecter les détenteurs de l'autorité.

Les fidèles, d'ailleurs, doivent aller plus loin. A moins d'un ordre contraire qui représenterait une sanction particulière, comme naguère en Italie, ils doivent collaborer avec le gouvernement, participer loyalement à son activité, sans se traiter eux-mêmes en parias.

Pendant longtemps, en France, on a regardé comme un devoir de bouder et de s'abstenir, comme si cette participation eût été criminelle. Les catholiques offraient tout juste leurs services à l'armée, ou encore à la diplomatie. Le gouvernement, d'ailleurs, ne les y conviait guère, réservant places et faveurs à ses amis. Cette politique de noble abstention ne profita naturellement qu'aux adversaires.

Il faut admirer, sans doute, les officiers et les juges qui sacrifièrent leur avenir au scrupule de leur conscience. C'était précisément le cas prévu où la légitimité de leur coopération pouvait être mise en doute. Mais il semblait déplorable de laisser indéfiniment les catholiques en dehors de la vie nationale; ils devraient, au contraire, pénétrer en nombre toujours croissant dans tous les services publics : écoles, administrations de toute sorte, mairies, préfectures et même ministères, comme on a pu commencer à le faire depuis quelques années. Il y a plaisir à voir des fonctionnaires catholiques se grouper en association et monter pieusement ensemble au Sacré-Cœur de Montmartre, ou encore quelques ministres au moins aller tranquillement à la messe, même au cours de leurs visites officielles.

L'école publique elle-même ne devrait pas être boudée indistinctement, et sa pénétration à la fois loyale et patiente par des maîtres chrétiens lui ferait à elle aussi le plus grand bien, à l'heure où elle devient la proie des partis extrêmes et révolutionnaires. En bien des contrées, c'est le seul moyen qui nous reste d'atteindre encore les enfants.

L'âme de l'enfant reste, en beaucoup de pays, le gros enjeu entre l'Etat et l'Eglise. Les Etats se réservent jalousement le privilège de mouler à leur gré leurs futurs citoyens, et l'Eglise, vraie maîtresse des âmes, cherche partout à sauvegarder ce qu'elle peut de ses droits, au moins pour la formation religieuse.

En France, où la formule captieuse de neutralité en séduit beaucoup, au nom d'une liberté tout à fait hors de saison, qui vide les âmes de Dieu et du surnaturel, l'école sans Dieu reste la place forte où se retranchent avec succès les anciens meneurs de l'anticléricalisme. Avec la gratuité que le Parlement introduit subrepticement dans les écoles secondaires, avec le refus de subventionner les établissements libres, la liberté d'enseignement, déjà si compromise dans le Primaire, se trouverait menacée de disparaître peu à peu ; car, même proclamée hautement, elle pourrait bientôt n'être plus qu'un mythe. Que faire devant cette menace redoutable ? Unir sans doute les forces encore importantes de l'enseignement catholique, pour exiger un droit réel à une vie tolérable, donc à une répartition convenable d'un budget commun à tous, mais, hélas ! avec la crainte de n'y point parvenir. En attendant, religieux et laïques continueront à se sacrifier à l'apostolat de l'école. Mais, par ailleurs, qu'on arrive ou non à obtenir une situation plus équitable pour l'enseignement libre, les catholiques ont le devoir de pénétrer, aussi nombreux que possible, dans les écoles de l'Etat. Ils se doivent aussi, en effet, à cette innombrable jeunesse qui se trouve confiée à la tutelle d'un Etat dont la neutralité vide ne saurait être une garantie suffisante pour l'éducation morale de l'enfant. Des maîtres catholiques aideront au moins à maintenir une mentalité chrétienne, ne serait-ce que par l'exemple de leur vie et leur influence discrète. Ils y feraient sûrement œuvre salutaire, même pour la nation.

Partout les catholiques doivent donc prendre place. Les absents ont toujours tort. Le jour où ils auraient ainsi formé une armée de compétences pour envahir les services publics, qu'ils s'y dévoueraient loyalement en se montrant de parfaits chrétiens, ils y feraient grand bien, et ils auraient bien mérité à la fois de l'Eglise et de leur pays.

A l'intérieur de chaque pays aussi bien que sur le terrain international, ils gagneront toujours à se montrer et à donner le concours apprécié de leur exemple, en même temps que les lumières de leur doctrine.

Ils seront partout le meilleur régulateur de l'Etat, ou au besoin son contre-poids. Le Centre allemand, où dominent des personnalités catholiques, nous en donne un exemple frappant. En divers pays où règnent des dictatures d'extrême droite ou d'extrême gauche, l'Etat ou la Nation semblent devenus des idoles auxquelles tout le reste doit être sacrifié, ou comme une fin sacrée qui justifierait tous les moyens. Ces théories extrêmes prétendent assurer le bien des peuples et écarter d'eux les périls de la liberté. Elles ne sauraient donner la note juste de la vie normale. Les catholiques, eux, se retrouveront, comme naturellement, dans un juste milieu. Appuyés sur leur conscience, ils défendront efficacement les droits de la personnalité humaine, comme celle des institutions naturelles, et en premier lieu celle de la famille.

D'autre part, ils ne pousseront pas non plus jusqu'à l'excès ce souci, trop à la mode aussi, d'exalter la liberté civique, comme si elle était le bien suprême de l'homme sur terre. Ils demandent à l'Etat d'exercer sans tyrannie une autorité tutélaire, car en bien des circonstances l'individu, isolé ou même associé, serait livré à l'anarchie ou à la ruine, sans la protection ou le contrôle de ce pouvoir supérieur. Ils ont donc le devoir de se montrer, de s'affirmer, et ils exerceront sur le monde la salutaire influence qui découle de leur doctrine et de leur exemple.

En offrant ainsi leurs services en chacun de leur pays, comme au delà de chez eux, les fidèles imiteront l'Eglise elle-même. Elle est, en effet, en collaboration amicale avec près de quarante Etats qui ont leurs représentants officiels près le Saint-Siège, quelles que soient leurs doctrines particulières.

Pour elle comme pour ses fidèles, ces relations d'amitié avec les Etats, la disposition à rendre service, le désir d'entente et de coopération sincère, semblent un devoir de charité et d'apostolat catholique qui ne devrait éventuellement cesser que dans les cas précis où la conscience se trouverait directement atteinte.

On pourrait continuer ainsi longtemps sur ces divers chapitres à demi profanes. Ces simples réflexions, déjà longues, en auront au moins indiqué l'importance. Elles auront aussi montré qu'en ces matières délicates il faut s'avancer avec discrétion, et qu'il faut surtout s'éclairer avec soin à la lumière des directions pontificales.

Constantinople, le 20 avril 1932.

ASSOCIATIONS CATHOLIQUES

I — La Société médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien

Fondation, historique, programme

Du *Bulletin de la Société médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien* (janv. 1932).

La Société médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien est née au Mans le 25 septembre 1884, d'un désir exprimé par le Souverain Pontife Léon XIII, dans son encyclique *Humanum genus* du 20 avril 1884 : « Pour le salut du peuple, nous souhaitons ardemment de voir se rétablir, sous les auspices et le patronage des évêques, ces anciennes corporations appropriées au temps présent. »

Certes, on avait déjà essayé en France de grouper des médecins catholiques.

Dès l'origine de la Congrégation, fondée le 2 février 1801 après autorisation de Mgr de Belloy, archevêque de Paris, le P. Delpuits sut attirer à lui des médecins dont quelques-uns sont restés célèbres ; il suffit de citer Bayle, Régis Buisson (de Lyon), Louis Gondret, Joseph Perdreau, Ch. Frain de la Villegontier (de Rennes), Fizeau, Maisonneuve, Tilorier, Savary des Brulons, et le plus illustre de tous, René-Théophile-Hyacinthe Laënnec, dont nous venons de célébrer le centenaire. Mais ce ne fut qu'un timide essai qui ne devait pas avoir de lendemain.

Un peu plus tard, de 1841 à 1848, c'est le P. Lacordaire qui chercha à réunir des hommes de même profession. Parmi les médecins de la « Confrérie de Saint-Luc », on peut citer les noms de Tessier, Milcent, I. Gourbeyre (de Clermont-Ferrand). Mais le Tiers-Ordre engloba rapidement cet embryon de groupement médical.

Toutefois la semence ne devait pas périr ; l'idée ne devait pas disparaître, car elle répondait à un besoin, et quand le Dr Le Bèle, chirurgien des hôpitaux du Mans, prit l'initiative d'une souscription destinée à aménager, dans la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, une chapelle consacrée aux saints médecins, il obtint un succès que rien ne permettait de prévoir.

C'est alors qu'il fit appel à certaines notabilités médicales connue par l'importance de leur situation professionnelle et leur attachement à la cause catholique, à Paris, à Lille, à Lyon, à Rennes, à Besançon, à Marseille.

Dans l'esprit de ces premiers fondateurs, la Société de Saint-Luc devait donc se présenter comme une sorte de reconstitution de notre corporation. Le 31 août 1884, le Dr Le Bèle écrivait à ses confrères : « Je vous ai tenus au courant du projet conçu par Mgr d'Oultremont d'une réunion pour discuter et arrêter les bases d'une association pieuse, à l'instar de nos anciennes confréries. Comme vous l'avez compris, il ne peut être question que des intérêts spirituels : la sanctification des membres. »

La réunion projetée se tint au Mans le 25 septembre, et le vénérable évêque de la ville, mourant, avait délégué à sa place, pour la présider, le R. P. abbé de Solesmes, Dom Couturier. Le discours qu'il prononça après le service religieux nous a été transmis ; il doit rester comme la Charte de fondation de la Société de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien. Nous y trouvons notre raison d'exister, nos traditions et notre but bien définis.

Discours de Dom Couturier le 25 septembre 1884

Je n'essayerai pas, Messieurs, de vous dissimuler mon émotion, car je vois qu'il y a là quelque chose de grand. Votre réunion n'est formée par aucun des intérêts qui, d'ordinaire, rassemblent les hommes, ni l'intérêt de la fortune, ni même l'intérêt plus élevé de la science. Qui donc vous a réunis, vous que de longues distances séparaient et qui, pour la plupart, étiez inconnus les uns des autres ? Je le dis avec assurance : c'est l'esprit de Dieu qui a fait cette merveille, car c'est lui qui seul a pu vous inspirer de mettre avant toutes choses, en tête de vos statuts, comme but final de votre œuvre, votre *sanctification personnelle dans la profession* difficile et dangereuse à laquelle vous avez voué votre vie.

Votre sanctification personnelle ? Il semble qu'elle ne peut être la base d'une société particulière, puisqu'elle est notre fin dernière à tous, le lien qui unit ensemble les membres de la grande famille chrétienne. Mais remarquez que cette fin, qui est universelle, s'impose à chacun avec un caractère particulier.

A vous, Messieurs, elle rapporte, comme moyens nécessaires, les devoirs très spéciaux de votre noble profession, *devoirs de dévouement, d'activité, d'études*, avec les difficultés et les dangers que vous connaissez par expérience, mieux que je ne saurais le dire.

Or, c'est précisément cette communauté de devoirs à pratiquer, de difficultés à vaincre qui vous a fait sentir le besoin de mettre en commun vos efforts pour atteindre plus sûrement et plus facilement ensemble le but suprême, votre salut éternel, votre sanctification.

A aucun prix, Messieurs, ne sortez jamais de ces notions très précises et très élémentaires si vous voulez garder à votre Société son vrai caractère chrétien. Notre-Seigneur demande l'union pour que notre prière soit plus efficace ; or, la prière sera nécessairement la grande arme dont vous aurez besoin pour réussir dans une œuvre toute surnaturelle comme la vôtre.

J'ajouterai, Messieurs, pour votre grande consolation, que par votre Société, dont vous jetez aujourd'hui les bases, vous êtes les premiers à répondre aux désirs les plus ardents du Souverain Pontife Léon XIII. Dans sa magnifique lettre encyclique du 20 avril 1884, *Humanum genus*, après avoir signalé la vaste conjuration de la Franc-Maçonnerie contre l'Eglise, ses institutions, ses dogmes et son histoire, le Souverain Pontife ajoutait : « Que les gens de bien s'unissent donc, eux aussi, et forment une immense coalition d'efforts. Nous leur demandons de faire entre eux, par la concorde des

esprits et des cœurs, une cohésion qui les rende invincibles contre les assauts des sectaires. »

A cette occasion, Sa Sainteté renouvelle la recomman- de Saint-François et de la Société de Saint-Vincent de dation qu'elle avait déjà faite en faveur du Tiers-Ordre Paul. Mais ces deux œuvres déjà anciennes, la première surtout, ne sont pas des corporations ; elles s'adressent à tout le monde chrétien, sans distinction de lieu, d'âge ou de profession.

Votre projet à vous, Messieurs, est nouveau, ou mieux, comme le désire Léon XIII, il est le renouvellement d'une corporation célèbre ; il s'adresse, par conséquent, non plus à tout le monde, mais à un corps, le corps médical, pour le constituer chrétiennement, sans rien ajouter du reste aux devoirs du médecin chrétien que ce qui est nécessaire pour entretenir le lien de la corporation.

Et je ne pense pas qu'aucun autre corps, depuis que Léon XIII a parlé, ait tenté quelque chose de semblable avant vous.

A ce point de vue, Messieurs, vous ouvrez donc la voie, j'oserai même dire davantage : je crois que votre Société, par ses statuts et son organisation, donne le véritable modèle que devront suivre, si elles veulent réussir, les corporations que le Très Saint-Père recommandait surtout dans le passage que je vous ai lu.

Vous, Messieurs, qui avez votre place d'honneur à tous les titres dans la classe dirigeante, vous avez pris le bon parti, vous avez commencé par vous-mêmes ce que l'on appelle les réformes sociales, ce que nous appellerons, nous, le soin de votre sanctification et de votre salut.

Votre Société n'est qu'une réunion de médecins chrétiens absolument libres et indépendants de toute pression étrangère, qui n'ont eu besoin, pour se grouper autour de cette idée si grande et si uniquement nécessaire, que de suivre l'impulsion du bon zèle d'un de leurs confrères.

Mais il est une autre chose, Messieurs, qui me fait encore mieux comprendre l'excellence de votre Société, et le bien qu'elle peut être appelée à faire dans le monde.

Pourrait-on dire qu'il y a danger que dans la pensée des membres le but ne soit trop utilitaire, que l'accessoire ne l'emporte sur le principal, que l'on ne poursuive l'entrée dans la corporation pour le résultat temporel que l'on peut légitimement en attendre, et non pas pour son but surnaturel, qui doit tout primer ?

Par vous, Messieurs, je ne vois rien de pareil à craindre. Encore une fois vous ne voulez qu'une chose, votre sanctification, un moyen d'opérer votre salut plus facilement et plus sûrement. Cette simplicité d'allures vous met à l'abri de dangers sérieux qui décomposeraient promptement votre œuvre. Les membres de doctrine douteuse et de morale ambiguë ne viendront jamais à vous.

Ainsi, comme je vous le disais, non seulement vous aurez été les premiers à répondre aux désirs de Léon XIII, mais votre Société aura de plus donné le vrai type, c'est du moins ma pensée, de toutes les corporations qui voudront se maintenir dans la ligne chrétienne et y réussir. Il faut des *hommes de même profession, qui se réunissent d'eux-mêmes par le désir simplement chrétien de faire leur salut et de se sanctifier.* Fidèles en cela au précepte du Seigneur, ils cherchent uniquement le royaume de Dieu et sa justice, sans inquiétude pour l'avenir, parce qu'ils ont les promesses divines : *quaerite primum regnum Dei et justitiam ejus, et haec omnia adjicientur vobis.*

Mais ne croyez pas, Messieurs, que cette manière de conclure cache la pensée ambitieuse de vous voir exercer un jour une grande influence, que je rêve pour votre petite Société un brillant avenir, comme aussi votre petit nombre, la simplicité de cette première réunion, ne m'effraye pas. Je ne veux pas peser les chances de succès que vous pouvez avoir. Ce que je sais, Messieurs, c'est que vous faites une grande chose. Le succès est à Dieu, il ne vous sera pas imputé. Que votre Société couvre la France de ses rameaux, ou que Dieu permette qu'elle demeure réduite à votre petit nombre, dans l'un ou l'autre cas votre mérite personnel ne sera ni plus ni moins grand ; c'est la bonne volonté que Dieu voit avec amour et récompense.

C'est pourquoi, Messieurs, marchez toujours dans la ligne du devoir telle que vous l'avez comprise ; cherchez sans doute à la faire aimer et suivre par tous vos confrères, c'est le fait du bon zèle ; mais *ne vous inquiétez pas du nombre.* Travaillez à sauver vos âmes et Dieu certainement vous bénira !

Dans ce discours de Dom Couturier, dans la correspondance des membres fondateurs, on voit nettement le *but principal, essentiel, de la Société de Saint-Luc* qui est le *développement de l'esprit religieux.*.

Nos premiers présidents, le Dr Ferrand et le Dr Gouraud, partageaient cette manière de voir, ainsi que le regretté Dr H. Dauchez, qui fut notre premier secrétaire général et qui pendant trente-cinq ans consacra tous ses efforts à maintenir au premier plan nos traditions religieuses ; grâce à eux nous continuons aujourd'hui à suivre fidèlement la voie tracée par nos fondateurs.

Les fêtes de la Société sont essentiellement religieuses. La fête majeure est celle du Sacré Cœur. On a toujours célébré avec le plus de pompe possible la Saint-Luc au 18 octobre et la Saint-Côme au 27 septembre. Enfin la prière en commun, obligatoire au début et à la fin de chacune des séances, est prescrite dans le but d'aider à la sanctification individuelle des membres de la Société ; et chaque Comité, comme le Conseil général, fait célébrer une messe pour chaque confrère décédé.

Aussi la question du nombre préoccupe peu nos premiers confrères : « Sachons attendre, dit l'un d'eux, parce qu'il ne nous faut que des membres éprouvés et bien convaincus. » A quoi servirait du reste, d'être beaucoup ? Et si un prosélytisme actif est louable et utile dans le but de faire profiter de l'union spirituelle le plus de médecins possible, il semble bien inutile d'attirer à la Société ceux qui n'en voient pas le but supérieur.

Ainsi définie, la Société Saint-Luc commence à vivre, et des Comités régionaux se forment aux points les plus éloignés de la France, fédérés entre eux sous la direction du Conseil général siégeant à Paris, guidé lui-même par un président général. La plus grande autonomie a toujours été laissée à ces Comités qui se recrutent eux-mêmes, vivent de leur vie propre, organisent leur budget, leurs travaux spirituels et scientifiques suivant leurs désirs, et sont reliés au Conseil général sous la forme fédérative la plus large. Le principe de la décentralisation la plus complète est toujours en vigueur, chaque région ayant des possibilités et des besoins différents.

Dès le début de la réunion de ces divers Comités, apparaît le second but de la Société de Saint-Luc : *après le but religieux : le but scientifique.* Les principaux groupes régionaux sentent la nécessité de travailler et d'étudier les plus importantes questions touchant à la fois à la médecine, à la religion, à la morale, à la philosophie, à l'histoire médicale ou à la sociologie. Les plus graves problèmes sont agités, discutés et souvent publiés par les compétences les plus qualifiées. La liste complète de ces travaux sera mise au point dans un prochain numéro de notre *Bulletin*.

Les présidents régionaux ont toujours tenu à conserver à ces séances de travail un caractère très particulier, à n'y pas laisser discuter de médecine pure, à n'y pas faire double emploi avec les sociétés scientifiques médicales. Toute œuvre apportée dans les réunions de travail doit avoir rapport à l'enseignement catholique, à la philosophie, à la déontologie, à l'apologétique. De très longs et importants mémoires ont été lus sur les phénomènes miraculeux, sur les mystiques, leur vie et leurs manifestations, sur le matérialisme, le spiritualisme, le transformisme, sur la vie des saints médecins, sur la pratique de l'embryotomie, sur l'éducation et la morale sexuelle, etc.

Les adversaires de la religion catholique, multipliant leurs efforts contre la philosophie, la morale et la religion catholique, au nom de la science, on trouve incessamment dans leurs écrits matière à critique et à réfutation. Le travail n'est pas près de manquer à nos confrères.

But religieux et but scientifique remplis, est-ce à dire que la Société de Saint-Luc se désintéresse d'une façon absolue de toutes les difficultés matérielles pouvant atteindre ses membres ? Personne ne le pense. Mais les médecins ne manquent pas de groupements professionnels dont le rôle unique consiste à s'occuper de leurs intérêts matériels. Syndicats, sociétés de secours mutuels, etc., suffisent à nos besoins. La Société de Saint-Luc ne peut ni ne veut rivaliser avec ces groupements, et rien dans les statuts n'interdit, bien au contraire, la collaboration la plus active à ces formes d'associations.

Toutefois, dans la Société même, la charité commande l'entr'aide entre confrères, matériellement parfois, moralement surtout ; c'est là plutôt affaire individuelle, question d'espèce, et personne n'y a jamais été opposé. Cependant il ne peut être question à Saint-Luc de solidarité humaine, mais bien de charité religieuse.

Une *Caisse de prêts d'honneur* (1) fondée en 1912, filiale de la Société encouragée par elle, et qui en reste bien distincte, permet de venir en aide aux confrères malheureux, et, suivant les circonstances, à leurs femmes et à leurs enfants.

Moyens d'action.

Ainsi comprise, la Société de Saint-Luc a cherché des moyens pratiques d'assurer son développement et de manifester sa vitalité à l'extérieur.

Depuis sa fondation, elle a publié un *Bulletin*. D'abord trimestriel, réduit même pendant la guerre à un simple tract de quelques feuilles, ce bulletin est, depuis 1922, devenu mensuel et sa présentation a été heureusement modifiée en 1931, son format augmenté. Il donne chaque année un volume de 300 à 400 pages et constitue un lien indispensable entre nos membres dispersés, auxquels il est adressé régulièrement : il donne des nouvelles des Comités, fait connaître les noms des nouveaux et des morts, publie le compte rendu complet de l'assemblée générale et les rapports annuels du secrétaire général et du trésorier ; on y trouve de plus des articles de fond qui viennent de tous les coins de France, des analyses de livres nouveaux se rapportant directement à nos travaux. La publication de ce *Bulletin*, assez coûteuse, nous est facilitée par des annonces de pharmaciens dévoués à la cause catholique.

Ajoutons que le *Bulletin* a été mis à la disposition du Secrétariat central des Sociétés nationales de médecins catholiques, formant ainsi un *trait d'union international* dont la valeur est justement appréciée (cf. statuts).

Quand le nombre des membres de la Société a été assez important, il est devenu nécessaire de publier un *Annuaire*, par ordre alphabétique par Comités et par villes. Pour éviter toute possibilité de réclame personnelle ou de recherche d'intérêt matériel, cet annuaire ne mentionne que les noms, prénoms, adresses exactes et dates de thèses à l'exclusion de toute autre indication d'ordre professionnel. Si un confrère désire n'y pas paraître, il n'a qu'à en avertir le secrétaire général. Cet *Annuaire*, tenu à jour par les soins du secrétariat, est publié à nouveau tous les deux ou trois ans ; il est à la disposition des membres dans leurs comités régionaux et au secrétariat général, qui l'envoie contre remboursement.

Des *Cours et Conférences* ont été demandés à plusieurs reprises de divers côtés à des membres de notre société. Nous signalerons spécialement les conférences faites à de jeunes *missionnaires, à des Sœurs hospitalières*, ou à des *infirmières* laïques groupées par des Ordres religieux, avant, pendant et depuis la guerre, en vue de la préparation au diplôme d'Etat par exemple, ainsi que les conférences faites sur l'hygiène dans plusieurs grands séminaires à la demande de NN. SS. les évêques.

Pour répondre à nos statuts, des *réunions d'étudiants* en médecine sont organisées dans de grandes villes universitaires, en vue de soutenir la foi des jeunes et de préparer l'avenir.

Des *livres* ont été publiés sur des sujets variés : *Vie de saint Luc* (Dr Van der Elst), *des saints Côme et Damien* (Dr H. Dauchez), *de Laënnec* (Dr H. Bon), *Vingt guérisons à Lourdes* (Dr de Grandmaison), *Preuves médicales du miracle* (Dr Le Bec), *Les faits de Lourdes* (Dr A. Marchand), *Préparation du jeune homme au mariage chrétien* (Dr O. Pasteau), etc.

Résultats obtenus.

Le petit groupe de médecins que le Dr Le Bèle avait réussi à former il y a quarante-sept ans est devenu une importante Société qui compte 2 000 membres et qui s'étend sur toutes les régions de France.

Notre activité à l'extérieur s'est manifestée de diverses manières. A titre d'exemples nous pouvons citer les faits suivants :

A Paris, en 1898, a été célébrée à la Madeleine une messe pour nos confrères décédés dans l'incendie du Bazar de la Charité, puis en 1902, la messe du centenaire de l'internat des hôpitaux de Paris. Ce furent les premiers essais qui permirent de vastes espoirs.

En effet, après la grande guerre, en 1918, c'est notre Société qui prit l'initiative d'un service religieux pour les victimes du corps médical ; célébré à Paris, à Saint-Sulpice, sous la présidence du cardinal Amette, il fut suivi d'une autre cérémonie, à Notre-Dame, très officielle celle-là, et qui ne fut que la conséquence inévitable de la nôtre.

En 1927, alors que le centenaire de Laënnec allait être réduit à des cérémonies purement civiles, c'est encore notre Société de Saint-Luc qui, d'accord avec la Conférence d'étudiants si vivante, connue partout sous le nom de Conférence Laënnec, réussit à

(1) Pour tout renseignement concernant la Caisse de prêts d'honneur, s'adresser directement au président, le Dr Mayet, 22, rue de Varenne, Paris (VIIe).

réunir à Notre-Dame, avec le comité officiel lui-même et les plus hautes notabilités, près de 4 000 personnes. Une messe de *Requiem* fut célébrée par notre confrère le Dr Lancrenon, sous la présidence du cardinal Dubois, et le R. P. de Tonquédec prononça un éloge funèbre qui fit une très profonde impression.

Est-il nécessaire de parler de notre pèlerinage annuel à la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, le jour de notre assemblée générale, où se rencontrent plus de 700 médecins et étudiants en médecine pour une messe de communion générale ?

Faut-il rappeler l'important pèlerinage médical qui conduisit à Rome en 1904 aux pieds de Pie X de nombreux confrères ?

En France encore, nous pouvons signaler la vigoureuse croisade dont prit l'initiative, à Lyon, en 1906, le Dr Vincent, contre la fermeture de la Basilique et des piscines de Lourdes, que réclamait au nom de l'hygiène publique une campagne anticatholique savamment organisée. Une pétition réunit plus de 2 000 signatures de confrères croyants et incroyants, un volume fut édité, de grands journaux se joignirent à nous, et la proposition perfide fut étouffée.

Plus tard ce furent les protestations en faveur du libre choix des médecins dans le recrutement de leur personnel infirmier, les campagnes contre le néomalthusianisme, contre l'avortement, les manifestations en faveur des congrès de la natalité, de l'Association du mariage chrétien, etc.

Conclusions.

La Société médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien a pour objet :

1° L'application des vertus chrétiennes dans l'exercice de la médecine et la charité professionnelle.

2° L'étude et la discussion des questions médicales, particulièrement de celles qui touchent à l'enseignement catholique, la déontologie et l'apologétique ;

3° L'encouragement et le soutien de tout enseignement médical spiritualiste et chrétien.

Pratiquement elle s'occupe :

1° De faire accepter ou de défendre l'idée religieuse partout où le médecin peut avoir une influence quelconque (organisation de messes ou de cérémonies publiques, congrès nationaux ou internationaux, pénétration dans les congrès scientifiques ou sociaux, etc.)

2° De faire pénétrer et de développer les notions d'hygiène et de médecine dans les milieux catholiques, et de s'opposer au charlatanisme médical qui tend à se développer dans la presse, et même dans la presse catholique, par l'exploitation du sentiment religieux au moyen d'annonces trompeuses.

Au total, elle fait de son mieux pour l'hygiène générale, la protection et la conservation de la santé dans les milieux catholiques où il en est besoin.

Pour les prêtres, elle a proposé en 1924, à l'assemblée des cardinaux et archevêques, la fondation du Sanatorium du clergé de France, à l'organisation et au fonctionnement duquel elle a notablement contribué. — Inauguré en 1927, ce sanatorium, actuellement assimilé aux sanatoria publics, en partage tous les avantages officiels. Le Saint-Père lui-même a daigné participer à sa fondation tout d'abord par un don royal d'un million de lires, qui fut encore suivi de magnifiques libéralités. Il fonctionne à plein rendement et permet aux prêtres et aux grands séminaristes atteints de la terrible maladie de recouvrer la santé et de mettre de nouvelles forces aux services demandés par leurs pasteurs.

La Société de Saint-Luc s'occupe, pour compléter cette œuvre, de faire naître des préventoria en nombre suffisant, et d'arriver à une meilleure hygiène des couvents et des Séminaires (surveillance à l'entrée, dépistage de la tuberculose, protection des santés ensuite par une distribution plus adéquate des locaux d'habitation, de la nourriture et du sommeil, du programme des horaires, etc.)

De divers côtés, ses membres ont été appelés à faire des conférences, soit à l'intérieur des grands séminaires, soit aux prêtres, et plus spécialement au début du sacerdoce.

Pour les missionnaires, des cours ont été organisés dans plusieurs centres et des médicaments sont envoyés aux missions.

Pour les œuvres, il faut signaler surtout la formation de jeunes étudiants catholiques dans différentes villes de Faculté, de façon à pénétrer de plus en plus dans les milieux officiels et à y prendre de l'influence ; les cours faits aux infirmiers et aux infirmières pour la préparation du diplôme d'Etat qui pourrait menacer les services des religieux et des Sœurs dans les hôpitaux.

Les médecins de Saint-Luc se tiennent à la disposition des évêques pour le service de toutes leurs œuvres en général et plus spécialement des œuvres de jeunesse, écoles, patronages, collèges, etc., ainsi que pour les œuvres d'assistance ou les œuvres sociales, consultations, gouttes de lait, garderies d'enfants, etc.

Dans un certain nombre d'évêchés, un Comité médical, organisé par l'évêque et composé de médecins choisis par lui, présentant donc toutes les garanties de science, de pratique et de bon sens, se réunit régulièrement pour étudier les questions médicales ou hygiéniques qu'il propose ou dont l'idée lui est soumise par ce Comité (inspection des écoles diocésaines, fiches sportives des patronages, modalités et programmes de l'enseignement sexuel, etc.)

Mais dans tous ces travaux, la Société de Saint-Luc se tient dans une réserve qui lui est imposée par son essence même. Elle ne fait jamais rien dans un diocèse que sur l'avis de l'évêque, et dans la mesure qui lui est indiquée pour chaque cas particulier.

Au total, elle répond en principe et en application à ce que le Pape Pie XI a défini sous le nom de « laïcat », qui se fait l'auxiliaire dévoué, respectueux, obéissant et discret, de toute la hiérarchie ecclésiastique, contribuant ainsi à procurer à l' « Action catholique » des éléments sur lesquels elle est en droit de compter.

L'œuvre médicale missionnaire française

L'œuvre médicale missionnaire comprend actuellement en France :

1° L'enseignement médical missionnaire ;
2° Le ravitaillement médical des missions.

Enseignement médical missionnaire.

A. — Il faut citer d'abord les cours faits chaque année à la Faculté catholique de médecine de Lille. Ils ont une durée de six semaines ; ils sont à la fois théoriques et pratiques, les élèves étant admis journellement à l'hôpital.

Depuis cette année, un bon livre, bien illustré, publié par les professeurs de Lille, *Le Bréviaire médical à l'usage des missionnaires et des coloniaux*,

a été mis à la disposition des élèves (1). Il remplace et complète celui qui avait été publié précédemment par le Dr Dauchez, secrétaire général de la Société de Saint-Luc (2).

Un diplôme est donné aux élèves en fin de série.

Depuis 1926, le nombre des élèves a été de 163, dont 17 religieuses, pour 1930.

B. — Viennent ensuite les cours, dont il nous est impossible d'évaluer l'importance, qui sont faits à l'intérieur des communautés missionnaires, comme les Pères du Saint-Esprit.

C. — Enfin, depuis trois ans, l'Institut catholique de Paris, avec la collaboration des médecins de Saint-Luc, a institué en fin d'année, très peu de temps avant le départ à l'étranger, des cours d'une durée de deux semaines, complétés par des visites dans les hôpitaux.

On a dû se borner à y indiquer les notions essentielles sur les maladies les plus courantes, et quelques soins élémentaires.

Le nombre des élèves a dépassé la centaine.

En 1930, des religieuses se sont ajoutées aux prêtres.

Devant l'insuffisance relative des cours d'une durée aussi réduite, un nouveau mode d'instruction doit être inauguré en 1932 :

Pour les missionnaires hommes, l'enseignement doit être donné d'avril à juillet, à raison de deux leçons théoriques par semaine ; une vingtaine de leçons pourront ainsi être faites. Des visites dans les hôpitaux sont également prévues.

Pour les Sœurs missionnaires, qui font souvent l'office d'infirmières, les leçons théoriques pourront être moins nombreuses. Mais, pour elles, un enseignement plus spécial doit être envisagé, s'adaptant surtout à l'hygiène et aux maladies des femmes et des enfants, dont la mortalité en pays de mission est si considérable.

L'institution d'une sorte de Croix-Rouge catholique religieuse rendrait sans doute de grands services, devant l'invasion des Croix-Rouges protestantes (en Chine, par exemple : 90 hôpitaux protestants d'origine américaine contre 10 hôpitaux catholiques).

Ravitaillement médical des Missions.

A. — Organisée avec un dévouement total par le R. P. Loiselet, S. J., docteur en médecine et ancien missionnaire, une « récolte générale d'échantillons » est faite parmi les médecins de la Société de Saint-Luc. Classés et distribués suivant les besoins des différents centres, ces médicaments ont permi de rendre déjà de grands services (création de nouveaux dispensaires, développement de dispensaires déjà existants). — L'importance des envois peut être appréciée par les chiffres suivants :

1925	4 tonnes
1928	7 —
1929	12 —
1930	17 —

B. — Pour augmenter encore ces ressources, l' « Aide médicale missionnaire » a été créée. Elle répand un *Guide missionnaire*, sorte de diaire du bréviaire publié par les professeurs de Lille, qui sert à remettre en mémoire les notions indispensables.

Cette organisation se complète par un service de centralisation des demandes des Missions, si elles le désirent, de façon à leur obtenir des prix d'achats plus avantageux.

(1) Cf. *Bull. de la Soc. Méd. de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien*, février 1931, p. 57.

(2) H. Dauchez, *Guide médical du missionnaire*. Paris, Beauchesne, 1908.

Secrétariat central des sociétés nationales de médecins catholiques

Le Secrétariat central des sociétés nationales de médecins catholiques a été fondé à Paris, à la suite d'une lettre adressée le 30 avril 1924 au président de la Société médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien, par S. Em. le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat de S. S. Pie XI, ainsi conçue :

Segreteria di Stato
di Sua Santita
n° 29.936
da citarsi nella posta

Dal Vaticano, 30 avril 1924.

Monsieur le docteur,

J'ai le plaisir de vous informer que la lettre par vous adressée au Saint-Père à la date du 10 avril courant, est régulièrement parvenue à sa haute destination.

Le Souverain Pontife s'est particulièrement réjoui de connaître les heureux progrès dus au zèle si actif de cette Société médicale des Saints Luc, Côme et Damien, et il forme de tout cœur des vœux ardents pour que cet apostolat produise toujours dans une plus grande proportion les meilleurs fruits.

A cet effet, le Saint-Père estime particulièrement utile la proposition que vous avez formulée, c'est-à-dire d'établir un Secrétariat central pour coordonner l'action des différentes sociétés nationales.

Et dans l'espérance de voir, dans un avenir non lointain, se réaliser le plan qui doit donner à la Société médicale le développement qu'elle exige de nos jours, Sa Sainteté est heureuse de vous envoyer, ainsi qu'à vos collaborateurs et à tous les membres de cette Société si méritante, une particulière Bénédiction apostolique.

Je saisis volontiers l'occasion pour vous donner l'assurance de mon religieux dévouement en Notre-Seigneur.

P. Card. Gasparri.

Monsieur le Docteur Octave Pasteau,
13, avenue de Villars, Paris (VIIe).

Il ne s'agit donc pas d'une « Société internationale », non plus que d'une « Fédération des sociétés nationales » qui présenteraient sans doute plus d'inconvénients que d'avantages (discussion de personnes et froissements nationaux, amoindrissement au profit des grandes nations des sociétés de nations moins importantes, bien que leur action soit en réalité plus grande ; rôle excessif de direction générale en dehors ou à côté de l'autorité ecclésiastique, impossibilité pour certaines nations d'adhérer à une organisation internationale si les dispositions légales particulières s'y opposent, etc.).

Le secrétariat est essentiellement un centre de renseignements et de documentation, un centre animateur et non pas un organe de direction ; il se met à la disposition de toutes les sociétés nationales pour leur faire connaître ce qui est fait ailleurs que chez elles, et pour aider, dans la mesure de ses moyens, à la constitution de sociétés nationales de médecins catholiques, là où il n'en existe pas encore. Ces sociétés peuvent s'organiser suivant les conditions particulières à chaque pays, sous l'autorité de leurs chefs hiérarchiques ecclésiastiques

responsables. Toutes les nations, quelles qu'elles soient, sont donc sur le même pied.

Comme trait d'union, en dehors des relations personnelles avec les présidents et les secrétaires des différentes sociétés, et des réunions qu'ils peuvent organiser entre eux, la Société médicale française de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien a mis à la disposition du Secrétariat central son secrétariat particulier, 74, rue de l'Université, Paris (VIIe), et son *Bulletin mensuel* publié en trente-deux ou quarante pages, tiré actuellement à environ 2 500 exemplaires.

Ce *Bulletin* publie les communications qui lui sont adressées et donne des comptes rendus réguliers des journaux et revue publiés par les différentes sociétés nationales. Ce service est fait gratuitement à tous les membres français et moyennant un abonnement de 50 francs français à tous les secrétariats des sociétés étrangères.

Une publication en plusieurs langues a semblé jusqu'ici impossible à réaliser à cause des frais qu'elle entraînerait, soit pour la composition, soit pour les corrections en anglais, allemand, espagnol, italien, hongrois, etc.

Pour développer mieux encore les relations internationales, le président général de la Société française a fait des voyages multiples à l'étranger, en Angleterre, en Autriche, en Belgique, en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Hongrie, où il a vu personnellement les membres des bureaux des diverses sociétés.

Et c'est ainsi que sont nées telles sociétés nationales en Belgique, en Hongrie, en Italie, au Brésil, en Colombie, en Tunisie ; que d'autres sont en voie d'organisation en Allemagne, en Pologne, en Suisse, en Tchécoslovaquie, au Maroc, au Chili, au Japon ; que l'union a pu être établie avec d'autres sociétés déjà existantes et qui se développent de plus en plus, comme en Angleterre, en Espagne, en Hollande, au Portugal, aux Etats-Unis.

Cette union pourra être encore plus resserrée par la suite, avec la bonne volonté de tous les médecins réunis dans la même foi, dans l'espoir d'une paix internationale plus solidement établie.

Statuts légaux

Un groupe de médecins catholiques français, dans le but d'établir entre eux une union confraternelle, décident de fonder une société qui prend le nom de Société de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien.

1° La Société a pour objet l'étude et la discussion des questions médicales, particulièrement de celles qui touchent à la déontologie et à la philosophie.

2° La Société s'interdit toute discussion politique.

3° La Société comprend des membres titulaires, docteurs en médecine, des aspirants, des associés étrangers et des membres d'honneur.

Tous peuvent assister aux séances, mais les titulaires ont seuls voix délibérative.

4° La Société est dirigée par un Conseil général siégeant à Paris et composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier.

5° Le Conseil général est élu en assemblée générale au scrutin secret, et à la majorité absolue.

6° Les ressources de la Société se composent d'une rétribution annuelle de vingt francs, donnant droit à la réception du *Bulletin* et au diplôme d'entrée.

7° Les dépenses consistent en frais de publication, convocations, impression du *Bulletin*, etc.

8° Chaque année, le trésorier rend compte de sa gestion.

9° Toute demande de modification des statuts devra être signée de vingt membres titulaires. Elle devra en outr[e] être adressée au président *trois mois avant l'assembl[ée] générale*, qui seule pourra voter cette modification.

10° La dissolution de la Société ne pourra être vot[ée] qu'après une demande écrite signée de cinquante membre[s]. Elle devra être votée en Assemblée générale dans l[es] mêmes formes que les modifications de statuts.

11° En cas de dissolution, l'Assemblée générale déci[]dera de l'emploi du fonds social.

Règlement intérieur

Titre Ier. — Dénomination et but de la Société

ARTICLE 1er. — Un groupe de médecins catholique[s] français, dans le but d'établir entre eux une union confraternelle propre à renouer et à maintenir le[s] anciennes traditions chrétiennes de la corporation, dé[]cident de fonder une Société qui prend le nom d[e] Société Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien.

ART. 2. — La Société a pour objet :

1° L'application des vertus chrétiennes dans l'exercic[e] de la médecine et la charité professionnelle ;

2° L'étude et la discussion des questions médicales particulièrement de celles qui touchent à l'enseignemen[t] catholique, la déontologie et l'apologétique.

ART. 3. — La Société encourage et soutient tout en[]seignement médical spiritualiste et chrétien.

ART. 4. — La Société s'interdit toute discussion poli[]tique.

Titre II. — Organisation et composition de la Société

ART. 5. — La Société comprend des membres titulaires payant leurs cotisations, étant électeurs et éligibles, d[es] membres honoraires ayant été dix ans membres de l[a] Société, des membres aspirants, des membres associ[és] étrangers, des membres d'honneur et des membres adhé[]rents.

Tous peuvent assister aux séances, mais les membre[s] titulaires seuls ont voix délibérative.

ART. 6. — Pour être membre titulaire, honoraire o[u] adhérent, il faut être médecin français, adhérent d'espri[t] et de cœur aux enseignements de l'Eglise catholique apostolique et romaine.

Les membres aspirants sont pris dans les mêmes con[]ditions parmi les étudiants en médecine.

Les membres titulaires ou aspirants doivent être pré[]sentés par deux membres titulaires. Un rapporteur es[t] nommé pour cette candidature, qui devra être portée [à] la connaissance des membres du Comité régional.

L'élection a lieu un mois après cette présentation a[u] scrutin secret et à la majorité des votes des membre[s] titulaires présents.

Tout membre titulaire qui, après avoir reçu des lettre[s] recommandées du trésorier général, n'a pas, après un délai de deux ans, acquitté ses cotisations, est inscri[t] d'office sur la liste des membres adhérents. Peuvent êtr[e] conservés comme membres adhérents ceux des membre[s] de la Société qui sont notoirement incapables de paye[r] leur cotisation.

ART. 7. — La Société est dirigée par un Consei[l] général siégeant à Paris et composé : d'un présiden[t] général, de trois vice-présidents, dont deux choisis e[n] province, d'un secrétaire général, d'un secrétair[e] général adjoint, d'un trésorier, d'un archiviste et de[s] présidents des Comités régionaux.

ART. 8. — Le Conseil général peut créer des Comité[s] régionaux là où l'utilité en sera reconnue. L'agrégation de ces Comités régionaux nouvellement constitués se fai[t] en assemblée générale, et le Conseil délimite exactemen[t] leur circonscription.

S'il y avait lieu de créer un Comité nouveau dans un[e] circonscription trop étendue, la délimitation se ferait pa[r]

le Conseil général d'accord avec le Comité régional existant.

ART. 9. — Les Comités régionaux se recrutent eux-mêmes et demandent au Conseil général l'agrégation des membres nouvellement admis.

ART. 10. — Les Comités nomment leur bureau, composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier, nommés pour trois ans et rééligibles.

Quand un Comité régional est en voie de formation, le conseil général nomme le bureau provisoire de ce Comité.

ART. 11. — Le Conseil général peut, en outre, nommer des membres associés étrangers, pris parmi les docteurs en médecine étrangers, et, à titre exceptionnel, des membres d'honneur non docteurs en médecine.

ART. 12. — L'exclusion d'un membre de la Société ne peut être prononcée qu'après deux rappels à l'ordre à trois mois d'intervalle. L'exclusion est prononcée par un vote au scrutin secret et à la majorité absolue dans le Comité régional dont ce membre fait partie. Tous les membres du Comité auront dû être convoqués spécialement pour cette réunion.

Le membre dont l'exclusion sera prononcée aura le droit de présenter sa défense.

Le Conseil général sera appelé à ratifier ce vote d'exclusion.

ART. 13. — Le conseil de famille est constitué par le bureau du Conseil général et trois des plus anciens membres nommés tous les trois ans par l'assemblée générale et rééligibles.

ART. 14. — Le Comité de publication est composé par le bureau du Conseil général et le secrétaire du *Bulletin* ; il est responsable de la rédaction du *Bulletin*.

Titre III. — Fonctionnement de la Société.

ART. 15. — Les Comités régionaux se réunissent, en principe, une fois par mois, plus souvent si leur bureau le juge utile.

ART. 16. — Une assemblée générale aura lieu une fois chaque année, le dimanche qui suit le 18 octobre.

Tous les membres de la Société y sont invités et les titulaires seuls y ont une voix délibérative.

L'ordre du jour sera fixé par le Conseil général, et aucune autre question ne pourra être discutée si elle n'a pas été communiquée au Conseil général trois mois d'avance.

Cette réunion est présidée par le président général ou, à son défaut, par un des vice-présidents ou un président d'honneur.

ART. 17. — Le bureau du Conseil général est élu en assemblée générale au scrutin secret à la majorité absolue des votants ; le Conseil général dressera, à titre d'indication, une liste de plusieurs noms pour chaque fonction du bureau.

Les membres du bureau du Conseil général sont élus pour trois ans et sont toujours rééligibles.

Le vote par correspondance est admis au premier tour de scrutin.

ART. 18. — Les Comités régionaux nomment leur bureau dans les mêmes conditions que les membres du Conseil général et pour la même durée.

ART. 19. — Le siège du Conseil général est à Paris.

Titre IV. — Recettes. — Dépenses.

ART. 20. — Les ressources de la Société se composent : 1° d'une cotisation annuelle de 20 francs, donnant droit à la réception du *Bulletin* périodique et au diplôme d'entrée ; 2° du produit des quêtes faites dans les réunions et de dons volontaires ; 3° du rachat des cotisations moyennant le versement d'une somme de 400 francs (20 fois la cotisation).

ART. 20 *bis*. — L'exercice financier de la Société commence le 1er octobre. Les cotisations sont exigibles dans le premier trimestre. Toutefois, tout membre admis par le Conseil général après le 1er avril ne devra sa cotisation que pour l'exercice financier suivant.

ART. 21. — Les encaissements sont faits par les trésoriers régionaux. Ceux-ci en envoient le montant au trésorier du Conseil général, ne se réservant que 25 pour 100 au maximum pour le fonctionnement du Comité local.

ART. 22. — Les dépenses consistent en frais de publications, convocations, messes, etc. Elles sont payées par le trésorier après avoir été ordonnancées par le président.

ART. 23. — Chaque année, les trésoriers régionaux rendent compte de leur gestion au trésorier du Conseil général, qui lui-même fait approuver ses comptes par l'assemblée générale annuelle.

Titre V. — Modifications aux statuts. — Dissolution.

ART. 24. — Aucune modification aux présents statuts ne peut être apportée qu'en assemblée générale. Elle devra être demandée par écrit et signée d'au moins vingt membres. Elle devra être adressée au Conseil général au moins trois mois avant l'assemblée générale.

Chaque membre de la Société sera convoqué à cette assemblée générale au moins un mois à l'avance et la convocation donnera une indication précise de la modification proposée.

La modification aux statuts ne pourra être adoptée que si elle réunit la majorité absolue parmi les membres présents.

ART. 25. — La dissolution de la Société ne pourra être votée qu'après une demande écrite signée d'au moins cinquante membres. Elle ne pourra être votée qu'en assemblée générale dans les mêmes formes que les modifications aux statuts.

ART. 26. — En cas de dissolution, l'assemblée générale décidera de l'emploi du fonds social.

Titre VI. — Fêtes de la Société.

ART. 27. — La fête du Sacré-Cœur de Jésus est la fête majeure de la Société.

ART. 28. — Les fêtes de saint Côme et saint Damien (27 septembre) et de saint Luc (18 octobre ou le dimanche qui suit le 18 octobre) en sont les fêtes patronales.

Le jour de la fête majeure de la Société, et le jour des deux fêtes patronales, tous les confrères sont invités à assister à la messe, et autant que possible en commun, dans une paroisse désignée à cet effet : ils y seront régulièrement convoqués.

Le 27 septembre, la messe est dite à Luzarches (Seine-et-Oise), à l'église dédiée à saint Côme et Damien ; les confrères de Paris sont spécialement invités à s'y rendre en pèlerinage ; après la messe, les confrères donnent gratuitement une consultation à laquelle seuls sont admis les indigents de Luzarches.

Le jour de la fête de saint Luc, la messe est dite solennellement à la basilique de Montmartre (chapelle des médecins).

Titre VII. — Messes de corporation.

ART. 29. — Tous les premiers vendredis du mois, une messe, dite de corporation, est célébrée pour les confrères vivants et pour les confrères défunts, à la basilique de Montmartre (chapelle des médecins), ainsi qu'à Luzarches (Seine-et-Oise). En union d'intention et de prières, tous les confrères sont invités à assister à la messe ledit jour dans leur paroisse respective.

Règlement concernant l'ordre du jour des séances.

1. Récitation du *Veni, Sancte Spiritus.*
Invocation aux saints Patrons.
2. Lecture du procès-verbal.
3. Correspondance écrite ou imprimée.
4. Présentations de candidats. Admission des sociétaires élus.
5. Communications écrites ou orales. Discussion.
6. Quête.
7. Récitation du *Sub tuum prœsidium.*

Le président ajoutera : *Et medicorum animae defunctorum, per misericordiam Dei, requiescant in pace.*

Un *De profondis* est récité en séance, pour chaque confrère décédé. Une messe est dite pour chacun d'eux par les soins du Comité local et du Conseil général.

Acte de consécration au Sacré Cœur

Nous, médecins et étudiants en médecine, membres de la Société de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien, tous ensemble et chacun en particulier, consacrons notre Société, notre personne, notre vie et tout ce qui nous appartient au Sacré Cœur de Jésus, par le Cœur Immaculé de Marie, et sous la protection de saint Luc, saint Côme et saint Damien, nos patrons ; prenant la ferme résolution d'embrasser généreusement, dans l'exercice et dans l'étude de la médecine, tout ce qui est de la volonté de Dieu, pour sa gloire,, pour le triomphe éclatant de la sainte Eglise et pour la conversion de la France !

Érection canonique de la Société

Jean Verdier

par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique
Cardinal-Prêtre de la Sainte Eglise Romaine
du titre de Sainte-Balbine, archevêque de Paris

Vu la supplique à nous adressée par M. le Directeur de la Société médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien, tendant à ce qu'il Nous plaise ériger canoniquement en la basilique du vœu national au Sacré-Cœur, une Confrérie dite « Association médicale Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien » ;

Vu le règlement soumis à Notre approbation ;

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article I. — Est érigée par les présentes en la Basilique du Vœu National au Sacré-Cœur une Confrérie dite « Société médicale Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien ».

Article II. — Monsieur le supérieur de la Basilique est le directeur de cette Confrérie. Il pourra se faire remplacer par celui de ses chapelains qu'il désignera à cet effet.

Article III. — Les membres de l'Association devront être inscrits sur le registre de la Confrérie et se conformer au règlement approuvé par Nous en date de ce jour.

Article IV. — Et sera la présente ordonnance transcrite en tête du registre de la Confrérie et conservée dans les archives de la Basilique et de la Société médicale dite « Société médicale Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien ».

Donné à Paris, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du secrétaire de Notre archevêché, en l'an de grâce mil neuf cent trente, le huit mars.

Signé : † Jean, card. Verdier.
archevêque de Paris.

Par mandement de Son Eminence :

L. Expert,
ch. sec.

Confrérie médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien

(Basilique du Vœu National au Sacré-Cœur — Paris.)

Statuts.

I. — But de l'Association.

La Société médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien a été fondée par un groupe de médecins catholiques français, dans le but d'établir entre eux une union confraternelle propre à renouer et à maintenir les anciennes traditions chrétiennes de la corporation.

Elle a pour objet :

1° L'application des vertus chrétiennes dans l'exercice de la médecine et la charité professionnelle ;

2° L'étude et la discussion des questions médicales, particulièrement de celles qui touchent à l'enseignement catholique, la déontologie et l'apologétique.

3° L'encouragement et le soutien de tout enseignement médical spiritualiste et chrétien.

II. — Admission dans la Société.

Pour être membre à un titre quelconque de la Société, il faut être médecin, adhérent d'esprit et de cœur aux enseignements de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

La Société comprend :

1° Des membres titulaires, payant leurs cotisations, électeurs et éligibles.

2° Des membres adhérents qui ne peuvent pas payer leurs cotisations.

3° Des membres honoraires ayant été au moins dix ans membres de la Société.

4° Des membres aspirants, étudiants en médecine.

5° Des membres associés étrangers.

III. — Pratiques recommandées.

La fête du Sacré-Cœur de Jésus est la fête majeure de la Société.

Les fêtes de saint Côme et saint Damien (27 septembre) et de saint Luc (18 octobre ou dimanche qui suit le 18 octobre) sont les fêtes patronales.

Le jour de la fête de saint Luc, la messe est dite solennellement à la basilique de Montmartre (chapelle des médecins).

Le 27 septembre, la messe est dite à Luzarches (Seine-et-Oise), à l'église dédiée à saint Côme et saint Damien. Après la messe, les confrères donnent gratuitemnt une consultation pour les indigents de Luzarches.

Le jour de la fête majeure de la Société et le jour des deux fêtes patronales, tous les confrères sont invités à assister en commun à la messe, dans une paroisse désignée à cet effet.

Tous les premiers vendredis du mois, une messe dite de corporation est célébrée pour les confrères vivants et pour les confrères défunts à la basilique de Montmartre (chapelle des médecins) et à Luzarches (Seine-et Oise).

En union d'intention et de prières, tous les confrères sont invités à assister à la messe ledit jour dans leurs paroisses respectives.

Chaque séance de la Société commence par la récitation du *Veni Creator Spiritus*, et se termine par la récitation du *Sud tuum prœsidium*, du *De Profundis* pour les confrères décédés, et de l'invocation : *Et medicorum animae defunctorum per misericordieam Dei requiescant in pace.*

Une messe est dite pour chaque confrère décédé, par les soins de son Comité local et du Conseil général.

IV. — Cotisations.

Les membres titulaires versent chaque année une cotisation de 20 francs

V. — Direction.

La Société est dirigée par un Conseil général composé de tous les présidents des Comités diocésains ou régionaux, quand plusieurs diocèses s'y trouvent réunis, et par un bureau nommé par les membres titulaires et honoraires de la Société.

A toutes les séances régulières de la Société participent normalement des prêtres spécialement qualifiés par l'ordinaire du lieu.

Visum et approbatum :

Parisii die XIII Martii 1930

† JOANNES card. VERDIER,
archiep. Paris.

Indulgences accordées à la Société

SACRÉE PÉNITENCERIE
APOSTOLIQUE
—
OFFICE DES INDULGENCES
—

TRÈS SAINT PÈRE,

Jean, cardinal Verdier, archevêque de Paris, prosterné devant le trône de Votre Sainteté, demande humblement en faveur de la Confrérie connue sous le nom de Société médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien, érigée canoniquement dans la Basilique du Sacré-Cœur à Paris, les grâces spirituelles ci-après :

I. L'indulgence plénière, à gagner aux conditions ordinaires,

1° Par ceux qui se font inscrire dans la Confrérie, le jour de leur entrée ;

2° Par les confrères individuellement : *a*) aux fêtes du Sacré-Cœur de Jésus, de l'Apparition de la Bienheureuse Vierge Marie Immaculée, des saints Cosme et Damien et Luc ; *b*) le premier vendredi de chaque mois ; *c*) une fois par an s'ils assistent à une assemblée générale où sont traitées, aux termes des statuts, des questions relatives à la piété et à la charité.

II. L'indulgence plénière à l'article de la mort, à gagner par les confrères qui, s'étant confessés et ayant communié, ou tout au moins se repentant de leurs fautes, invoqueront pieusement, à haute voix s'ils le peuvent, du fond du cœur dans le cas contraire, le saint nom de Jésus, et accepteront la mort de la main du Seigneur, en expiation de leurs fautes.

III. L'indulgence partielle, à gagner par les confrères qui tout au moins se repentent,

1° De trois cents jours, chaque fois *a*) qu'ils auront préparé l'admission d'un nouveau confrère ; *b*) qu'ils assisteront à une assemblée comme il est dit plus haut ;

2° De cent jours, pour toute œuvre de piété ou de charité qui aura été accomplie au profit de la confrérie ;

IV. Un indult en vertu duquel toutes les messes qui seront célébrées par tout prêtre, en vue du salut de l'âme d'un confrère décédé en grâce avec Dieu, produisent le même effet que si elles étaient offertes sur un autel privilégié.

Et que Dieu, etc.

Le 26 juin 1930, la Sacrée Pénitencerie Apostolique a accordé avec bienveillance les faveurs sollicitées pour une durée de sept années, nonobstant toutes choses contraires.

L. card. LAURI,
Grand pénitencier.

J. THEODORI,
Secrétaire de la S. Pénitencerie.

Vu et approuvé et pour exécution :

Paris le 23 juillet 1930,

EUGÈNE JACOB,
évêque de Tralles.

Organisation et fonctionnement

Pour permettre aux 2 000 confrères français de Saint-Luc de se réunir utilement, de prier et de travailler en commun, les Comités régionaux de la Société se sont multipliés. Ils sont aujourd'hui au nombre de trente-sept, mais notre œuvre ne sera complète que le jour où, dans chaque diocèse, sous le patronage de l'évêque, suivant le désir du Saint-Père, existera un Comité autonome. Réunir dans notre Société tous les médecins catholiques de France sera l'œuvre de tous. Pour y arriver, il suffira d'un peu de dévouement et de beaucoup de persévérance. La Providence fera le reste.

Les trente-sept Comités régionaux nomment en toute indépendance leur bureau, président, vice-président, secrétaire, trésorier.

Au siège central, à Paris, existe *un Conseil général* composé des présidents de tous les Comités régionaux.

Ce Conseil général est administré par un bureau nommé par tous les membres titulaires et renouvelable tous les trois ans. Pour que cette nomination réponde à la volonté réellement exprimée de tous les confrères, le vote par correspondance est prévu par le règlement intérieur.

Les premiers présidents généraux furent :

Le Dr Ferrand, de l'Académie de Médecine, médecin de l'Hôtel-Dieu ;

le Dr Gouraud, médecin de la Charité ;

le Dr Le Bec, chirurgien de l'hôpital Saint-Joseph.

Voici la constitution actuelle du Conseil général et de tous les Comités régionaux :

Conseil général.

Président honoraire : Dr LE BEC, rue de Grenelle, 26, Paris (7e).

Président : Dr PASTEAU (Octave), avenue de Villars, 13, Paris (7e).

Vice-présidents : Dr GRENET (Henri) Bd. Saint-Germain, 176, Paris (6e) ; Dr MOURET (Pierre), rue des Olliers, Brioude (Haute-Loire) ; Dr PERRIN (Charles), rue Sambin, 1, Dijon (Côte-d'Or).

Secrétaire général : Dr FERRAND (Jean), rue de l'Université, 74, Paris (7e).

Secrétaire général adjoint : Dr ROGLET (Paul), rue Saint-Honoré, 217, Paris (1er).

Trésorier général : Dr DAUCHEZ (Paul), rue Bonaparte, 59, Paris (6e).

Archiviste : Dr MAYET (Henri), rue de Varenne, 22, Paris (7e).

II — La Société Saints Cosme et Damien

De M. le chanoine Armand Gougnard, professeur au Grand Séminaire de Malines, dans les *Collectanea Mechliniensia* (août-septembre 1931) (1).

Nous avons jadis (*Collectanea Mechliniensia*, t. II, 1928, pp. 693-700) annoncé la fondation d'une association belge de médecins catholiques : la Société médicale de Saint-Luc (2) ; nous sommes heureux de pouvoir signaler aujourd'hui un groupement similaire, ou, si on préfère, une « société sœur », un groupement de pharmaciens catholiques dont l'idéal est l'adaptation du catholicisme à la vie pharmaceutique. Il a été fondé à Bruxelles, le 27 septembre 1929, une société belge de pharmaciens catholiques qui a pris le nom de Société Saints Cosme et Damien. Elle a son siège 90, rue des Palais, à Bruxelles.

Objet de la Société (3).

L'art. 2 des statuts, approuvés le 21 décembre de la même année par S. Em. le cardinal van Roey, caractérise ainsi l'objet de la Société :

Art. 2. — La Société a pour objet :

1° La sanctification de ses membres par l'application des vertus chrétiennes à l'exercice de la pharmacie.

2° La défense et la diffusion de l'idéal chrétien dans le corps pharmaceutique.

3° L'étude des questions médico-pharmaceutiques et déontologiques dans leurs rapports avec la doctrine et la morale catholiques, la sociologie et la philosophie.

4° La collaboration à toute œuvre d'apostolat où le concours du pharmacien peut être utile.

En un mot, l'hommage rendu à Dieu de la profession pharmaceutique.

M. l'abbé R. Kothen, qui en quittant l'officine pour le Séminaire n'avait jamais eu l'intention de lâcher tout à fait la pharmacie (4), caractérisait par avance ce que devait être l'association projetée (5) :

Ce qu'elle doit être.

Commençons par dire ce que l'Association ne sera pas.

1° Elle ne sera pas une association politique. L'ordre voulu par Dieu suppose deux sociétés, l'une poursuivant le bien temporel, l'autre tendant au bien spirituel des hommes.

Pour faire œuvre utile, il faut distinguer, séparer l'activité politique de l'activité religieuse. Les mandataires qui respectent nos convictions et font des lois conformes à nos croyances peuvent compter sur notre appui. Nous nous interdisons cependant de nous mêler à la lutte des partis. Les directives pontificales en cette matière sont d'ailleurs très claires.

2° Elle ne sera pas une association économique. Les circonstances ont fait que nous soyons actuellement pourvus d'une puissante organisation professionnelle défendant nos intérêts. Il nous faut reconnaître l'œuvre constructrice de la Nationale pharmaceutique... et aussi avouer que jamais elle n'a porté atteinte à nos façons de penser ou de croire. Nous n'avons donc qu'à nous louer et nous servir de cette belle association pour bien gérer nos affaires et nous serons ses plus chauds soutiens.

3° Elle ne sera pas une association scientifique... entendons « uniquement scientifique », c'est-à-dire ayant pour but la poursuite du progrès dans le savoir humain, selon des méthodes précises, dans une branche bien déterminée. Sans doute, nous devons promouvoir le culte des sciences pharmaceutiques, mais ici encore diviser, c'est gouverner. Nous laissons à d'autres le soin de s'attacher à organiser les recherches de laboratoire.

4° Elle ne sera pas une association simplement religieuse, à l'instar d'un Tiers-Ordre ou d'une confrérie pieuse. Sa vie ne peut se limiter à des réunions tenues dans une chapelle, où l'on écoute une édifiante conférence, où à genoux on prie le bon Maître. Nous voulons cela, mais il faut en plus la vie au large... au grand air ! Après s'être assemblés en cénacles fervents, nous voulons le rayonnement apostolique.

Et nous voici amenés à dire ce que nous serons.

Nous serons d'abord un groupement de pharmaciens bien convaincus de notre rôle apostolique. Nous demanderons à notre évêque de nous approuver, de nous donner la mission de conquérir tous nos confrères à notre foi, et, dans nos sphères d'influences, d'user de toutes nos énergies pour ramener, pour élever notre entourage vers Dieu.

Ce groupe d'ardents promoteurs aura à solutionner le vaste problème de l'adaptation du catholicisme à la vie pharmaceutique.

Entre gens compétents, en même temps qu'amis, on examinera, par exemple :

1° Les moyens pratiques qu'on a de se sanctifier : Comment faire de son travail de comptoir une prière ; Y a-t-il des exercices de piété tout indiqués pour un pharmacien ?

2° Des questions d'ordre dogmatique : Les relations entre telle donnée scientifique et telle vérité révélée ; — Que doit, que peut penser un catholique de la génération spontanée, du transformisme, des extases et des états psychologiques anormaux ?

3° Des questions d'ordre moral : La vente des produits anticonceptionnels ; — Le problème des stupéfiants ; — La responsabilité : la nuit, un pharmacien doit-il servir un client ?

4° Des questions d'ordre apostolique : Le problème de la collaboration du pharmacien avec d'autres œuvres (Conférence de Saint-Vincent de Paul, association paroissiale d'Action catholique) ; — Quels sont les postes d'influence pour un pharmacien ? — L'apostolat de la bonté sur le client, etc.

Association catholique à base professionnelle.

C'est au même rapport que nous empruntons ce passage, où, à notre modeste avis, l'auteur signale à juste titre la disproportion qui existe entre les connaissances profanes de l'intellectuel catholique et ses connaissances religieuses :

Examinons, si vous le voulez bien, les conditions de vie religieuse qui sont faites au pharmacien catholique

---

(1) Cette étude a paru également en une plaquette de 8 pages, imprimerie *Nova et vetera* (Em. Warny) 118-120, rue de Tirlemont, à Louvain.

(2) Cet article a été reproduit dans la *D. C.*, t. 20, col. 871-876. (Note de la *D. C.*)

(3) Les sous-titres sont de la *D. C.*

(4) Lui-même l'écrivait le 1er mai 1929 en s'adressant à l'actuel président de la Société Saints Cosme et Damien. Et, ajoutait-il, il me semble que la vie catholique de nos contemporains pose des exigences nouvelles. Notre siècle est tellement athée qu'il faut faire violence à toute l'ambiance pour continuer à s'élever, malgré tout, dans la vie spirituelle. Il faut que de nouveau tout le milieu social redevienne un adjuvant pour l'exercice de la vie chrétienne.

Ce renouveau sera obtenu concrètement par la transformation de toutes les institutions sociales, gagnées une à une : c'est-à-dire pratiquement pour nous par la pharmacie.

(5) Nous empruntons cette citation au *Rapport sur la formation d'une Association de pharmaciens catholiques*, par l'abbé R. Kothen, pharmacien.

d'aujourd'hui. Nés dans une famille chrétienne, instruits et éduqués dans une maison d'éducation chrétienne, nous avons tous reçu une solide formation religieuse ; nous gardons une profonde reconnaissance à nos parents et à nos maîtres qui, avec tant de soins, ont déposé en nous les forces vives du catholicisme.

Puis, soudain, nous fûmes transportés dans la cité universitaire, nous nous sommes adonnés avec courage et entrain à l'étude des sciences positives. Après la conquête du diplôme, nous avons été absorbés dans le *struggle for life* ; il s'agissait de fonder un foyer et de gagner sa vie.

Sans doute, nous avons été fidèles à tous nos devoirs religieux... et bien au delà ; certains ont donné leur appui aux œuvres d'apostolat catholique ; d'autres se tenaient au courant des questions religieuses ; d'autres enfin faisaient partie de ligues pieuses.

Cependant, depuis notre sortie de la maison d'éducation, l'Eglise n'était plus associée à notre travail d'étudiant ou de praticien. Autrefois, elle nous dictait — par la voix de ses prêtres — tous nos actes ; elle nous suivait pas à pas. Aujourd'hui, dans notre officine, nul écho d'un enseignement religieux, nul souci de nous parfaire dans l'exercice même de notre profession.

Pour combler cette lacune, il faut un enseignement adapté à la condition, à la profession :

Ce n'est pas le texte du catéchisme de première Communion, ni la *Somme théologique* de saint Thomas qui doit alimenter notre désir de savoir religieux. C'est un texte bien écrit, clair, rédigé par quelqu'un qui connaît notre état d'âme, nos façons de vivre, nos points d'interrogation, qui nous satisfera.

La Société Saints-Cosme et Damien devait donc être une « association catholique à base professionnelle ».

Organisation intérieure.

Nous croyons utile de reproduire ici différents articles des statuts qui caractérisent la manière d'agir de l'association (1) :

Art. 3. — La Société fait appel aux lumières d'un membre du clergé à titre de conseiller théologique. Celui-ci est le représentant de l'autorité ecclésiastique au point de vue doctrinal et moral et assiste de droit aux séances de la Société.

Art. 4. — La Société se compose de cinq membres fondateurs, de membres effectifs et de membres honoraires.

Le bureau peut, en outre, nommer des membres correspondants, choisis parmi les pharmaciens étrangers.

Art. 6. — Pour être admis comme membre effectif de la Société, il faut :

1° Etre pharmacien, adhérant d'esprit et de cœur à la doctrine catholique ;

2° Souscrire au programme et aux statuts de la Société;

3° Etre présenté au bureau par deux membres effectifs.

Art. 7. — Sur présentation du bureau, la Société admet comme membres honoraires les personnes belges ou étrangères, appartenant ou non à la profession pharmaceutique, qui se sont rendues spécialement méritantes aux yeux de la Société.

Art. 9. — La Société est dirigée par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de trois conseillers, élus par les membres lors de la séance de septembre.

Art. 11. — La Société se réunit tous les mois, sauf pendant le mois d'août.

Le bureau peut provoquer la réunion d'une assemblée extraordinaire.

(1) L'objet de la Société est décrit à l'article 2, cité plus haut.

Art. 12. — Les séances s'ouvrent et se terminent par la prière. Chaque année, la société solennisera la fête des saints Cosme et Damien, patrons de la Société.

Art. 14. — Lors du décès d'un membre, la Société fait célébrer une messe pour le repos de son âme.

Art. 15. — La Société s'efforce de créer des sociétés similaires des Saints-Cosme et Damien dans les principaux centres du pays. Ces sociétés, autonomes dans leur organisation intérieure, adoptent les articles 1 à 8 inclusivement des présents statuts. La Société favorisera les groupements de jeunesse pharmaceutique catholique.

Art. 16. — Le bureau de la Société Saints-Cosme et Damien de Bruxelles, avec un président ou un délégué de chacune des Sociétés régionales, constitue l'organisme central des groupements de Belgique.

Ar. 15. — Une assemblée générale réunit annuellement tous les membres de la Société, ainsi que les membres des Sociétés régionales, de préférence le jour de la fête des saints Cosme et Damien ou le dimanche suivant.

Son activité depuis sa fondation.

Coopération à l'Action catholique; étude des problèmes de déontologie.

Nous avons sous les yeux le rapport de l'assemblée générale du 28 septembre 1930. C'est ce dimanche que la Société a célébré la fête de ses saints patrons. La journée débute par une messe de communion générale dite en la chapelle de l'Institut Sainte-Marie, à Schaerbeek. Le même jour, à 10 h. 1/2, eut lieu la première assemblée générale, à laquelle 23 membres assistèrent. A cette séance des membres nouveaux furent présentés, le bureau sortant (1) fut réélu par acclamation et des allocutions furent prononcées par le président, le secrétaire, le trésorier, le conseiller théologique et enfin par le Dr Wibo, président général de la Société médicale belge de Saint-Luc.

Le rapport du secrétaire nous montre ce que fut l'activité de la société depuis la réunion de fondation, le 27 septembre 1929. Les premières séances furent tout naturellement consacrées à l'organisation intérieure ; mais dès novembre 1929 commença la série des réunions, où on se mit résolument à l'œuvre pour réaliser le programme tracé. Dès le début l'objectif principal fut clairement proposé : la rentrée de l'esprit chrétien dans la profession. Le moyen principal est la tenue de réunions mensuelles ; en 1929-1930 on put compter une moyenne de 21 présences par séance.

(1) Voici exactement la composition du bureau pour les années 1929-1930 et 1930-1931 : *Président :* M. Ferdinand De Myttenaere, pharmacien, docteur en sciences naturelles, inspecteur principal des pharmacies, membre titulaire de l'Académie de médecine, président de la Commission de la pharmacopée ; — *Vice-président :* M. Georges De Letter, pharmacien, membre de la Commission médicale ; — *Secrétaire :* M. Paul Lecluyse, capitaine-pharmacien, professeur à l'Ecole d'officiers du Service de santé de l'armée ; — *Trésorier :* M. Fernand Cayphas, pharmacien ; — *Commissaires :* MM. Léopold Dambrin, pharmacien, directeur de la 1re section de la Nationale pharmaceutique ; Henri Dackweiler, pharmacien, directeur du laboratoire de chimie de l'armée, professeur à l'Ecole d'officiers des services administratifs ; Henri De Bougne, pharmacien.

Le conseiller théologique de la Société est M. l'abbé R. Kothen ; avant d'entrer au Séminaire, il avait fait ses études complètes de pharmacien. C'est lui qui eut l'idée première du groupement que nous décrivons dans ces pages ; il eut le grand mérite de passer de l'idée à l'acte.

Les cinq membres fondateurs sont MM. De Myttenaere, De Letter, Lecluyse, Cayphas, Dackweiler.

Ces séances comportent généralement une conférence suivie de questions et de discussions ; la coopération à l'Action catholique étant en résumé le but de l'œuvre, il était tout indiqué de donner sur ce sujet, neuf encore, plusieurs exposés. Parmi les points ainsi traités les deux premières années (1), nous relevons, sans vouloir les mentionner tous :

L'Action catholique des pharmaciens ; Notre rôle et nos devoirs vis-à-vis de la presse ; Science et religion ; Sciences occultes.

Puis d'autres s'adaptent plus immédiatement à la profession : L'aide médicale aux Missions ; Nos devoirs envers les Missions ; La limitation des naissances ; La lutte contre les stupéfiants ; La Conférence de l'opium en 1931.

Des problèmes de déontologie furent soulevés en de multiples séances ; l'on parla tout spécialement de questions concernant les stupéfiants, les abortifs, les anticonceptionnels et la publicité pharmaceutique (2).

En général, d'ailleurs, les conférences faisaient l'objet d'étude en commun dans les séances ultérieures. Les nombreuses demandes d'explications orales ou écrites montrent que l'intérêt de ces questions est loin d'être épuisé.

Progrès réalisés. La lutte contre l'opium.

Pour établir des relations plus étroites entre les membres, un bulletin fut créé. Nécessairement modeste au début, il ne se compose encore aujourd'hui que de quelques feuilles polycopiées à date et tirage irréguliers.

La Société a réalisé depuis sa fondation de beaux progrès : le groupe de Bruxelles compte actuellement 80 membres ; un autre créé à Charleroi en groupe 35. Des noyaux existent à Mons et à Louvain, où des étudiants forment un cercle déontologique qui fournira des recrues pour l'avenir. Des pourparlers sont engagés pour créer les mêmes associations à Liége et à Bruges. Enfin çà et là des « isolés » ont demandé à être rattachés aux groupes actuels, en attendant de pouvoir en établir dans leur région.

La Société Saints-Cosme et Damien vit en excellents termes avec l'importante organisation professionnelle neutre La Nationale pharmaceutique ainsi qu'avec l'Association des anciens élèves de l'Ecole de pharmacie de Louvain. Elle est en relations avec l'Association des pharmaciens catholiques de France, avec les Sociétés médicales belges de Saint-Luc et les organismes similaires de l'étranger.

Nous avons signalé que la lutte contre l'opium était un des points qui avaient été traités dans les réunions mensuelles ; la Société Saints-Cosme et Damien prend une part active à cette campagne, que le Souverain Pontife vient d'encourager par une lettre du cardinal Pacelli (1). Elle a fait parvenir le vœu suivant à la Société des Nations :

L'Association des pharmaciens catholiques belges, groupés dans la Société des Saints-Cosme et Damien, au cours de sa séance du mercredi 24 décembre, tenue à Bruxelles au siège social, après avoir entendu lecture de documents internationaux et de l'avis de ses membres :

Vivement émue du développement croissant de la toxicomanie dans le monde et de ses conséquences morales et sociales,

Considérant que la toxicomanie entrave puissamment l'action civilisatrice et religieuse dans les pays d'Extrême-Orient, et nuit considérablement à la santé et au développement des peuples,

Décide de porter à la connaissance de M. le Secrétaire général de la Société des Nations, avec prière de le communiquer à la prochaine assemblée, le vœu suivant :

La Société des Saints-Cosme et Damien prie la Conférence pour la limitation de la fabrication des drogues nuisibles qui doit se réunir le 27 mai 1931 à Genève, d'adopter le projet d'approvisionnement préalable (Documents de la Société des Nations : C. I. M. I. 1929. XI, et O. C. 1070) comme base d'une convention internationale pour la limitation directe et quantitative de la manufacture des stupéfiants des diverses catégories et en particulier de ceux mentionnés dans les paragraphes *b*, *c* et *g* de l'article 4 de la Convention de Genève, ainsi que toutes les autres substances nocives dont la limitation sera estimée nécessaire pour faciliter celle des stupéfiants mentionnés dans lesdits paragraphes de l'article 4.

Le secrétaire :
(s) M. P. LECLUYSE,

Le vice-président,
(pour le président absent) :
M. DE LETTER.

Pour rechristianiser la société.

Nous croyons avoir prouvé suffisamment combien louable est l'initiative prise par ceux qui ont entrepris de grouper les pharmaciens catholiques. Si réellement on veut rechristianiser la société, il faut procéder avec méthode ; il faut que cesse ce dualisme trop souvent existant entre la vie privée et la vie publique du catholique. La doctrine chrétienne est pour l'une comme pour l'autre ; toujours la même dans son fond, elle doit, pour être efficace, être adaptée aux diverses conditions, aux divers états de la vie : élaborer cette adaptation pour les pharmaciens catholiques, tel est le noble but poursuivi par l'association Saints-Cosme et Damien.

Avoir réuni un Comité composé des personnes les plus influentes du monde pharmaceutique, avoir constitué un cercle d'Action catholique dans toute l'acception du terme ; embrigader dans les rangs de cette Action catholique les professions libérales ; viser à fonder une internationale des professions médicales catholiques, ne sont-ce pas de beaux résultats, des buts louables ? Honneur à ceux qui ont commencé avec succès à les faire entrer dans le domaine des réalités.

---

(1) Le rapport de 1930-1931 paraîtra en octobre 1931 ; durant cette année il y eut une moyenne de 30 présences aux séances.

(2) Notons spécialement un point à ce sujet, d'importance secondaire il est vrai, si on considère les autres sujets déontologiques traités, mais à cause de cela peut-être trop négligé. Que penser de la publicité pharmaceutique à caractère religieux... la tisane de l'Abbaye de Y... ; le cachets de l'abbé X... ?

R. 1° Si les produits en question n'ont aucune origine religieuse réelle, utilisant sans aucun droit des noms ou des emblèmes religieux, c'est une véritable tromperie sur la marchandise vendue.

2° Si les produits ont réellement une origine religieuse (auteur de la formule, préparateur, etc...) il faut autant que possible supprimer les emblèmes religieux des annonces, étiquettes, etc... C'est une exploitation de la religion qui n'est pas de mise.

(1) En plus de cette lettre, la *Documentation Catholique* a reproduit dans son numéro 589 divers documents concernant la lutte contre l'opium. (Note de la *D. C.*)

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. FAIGLE.